

FAMILLES MONOPARENTALES ET MODES DE GARDE / ACCUEIL - RAPPORT DE L'ILE D'OLERON



Enquête réalisée par Johanna Dagorn et
Arnaud Alessandrin pour ARESVI

REMERCIEMENTS

ARESVI tient à remercier l'ensemble des partenaires de cette recherche ainsi que toutes les personnes ayant répondu présentes au questionnaire et aux focus-groupes. Plus particulièrement le Service études statistiques appui et méthodes de la DREETS Nouvelle-Aquitaine, les déléguées aux droits des femmes et à l'égalité de Charente-Maritime, les membres de l'Union Régionale des Associations Familiales et l'UDAF de Charente-Maritime, qui ont soutenu ce projet. Ainsi que Laura DOUTÉ, Coordinatrice Convention Territoriale de Service aux Familles à la Communauté de communes de l'île d'Oléron.

Table des matières

I° PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EQUIPE	5
1.1 ARESVI – Association de Recherche et d'Etude sur la Santé, la Ville et les Inégalités	5
1.2 Présentation de l'équipe de chercheuses	7
II° CONTEXTE DE L'ENQUETE	8
2.1 Rappel de la méthode	8
2.2 Près de de 150 réponses ont été obtenues entre Novembre 2020 et Mars 2021.....	10
2.3 Synthèse du contexte	12
2.4 Du point de vue des statistiques :	13
2.5 Du point de vue de la littérature scientifique :	20
2.6 Les parents monoparentaux, dans le département de la Charente-Maritime (17).....	24
Les parents monoparentaux en Nouvelle-Aquitaine ont des caractéristiques similaires aux familles monoparentales à l'échelle de la France métropolitaine :	25
Des caractéristiques des parents plutôt homogènes entre les départements étudiés :	26
2.7 Quelle spécificité pour l'île d'Oléron ?	31
2.8 Des politiques d'aides qui « invisibilisent » les parents monoparentaux :	Erreur ! Signet non défini.
Des politiques d'aides, principalement gérées par la CAF, accessibles aux familles monoparentales mais ne désignant pas explicitement ces familles :	Erreur ! Signet non défini.
Peu de visibilité des politiques d'aides accessibles aux familles monoparentales de la part des conseils départementaux étudiés :	Erreur ! Signet non défini.
III° PROFIL DES REpondant.E.S	33
IV° LES MODES DE GARDE ET D'ACCUEIL	40
V° LE TEMPS QUI MANQUE.....	51
VI° DEPLACEMENTS	56
VII° FRAIS D'ACCUEIL ET DE GARDE	61
VIII° Focal sur quelques points saillants :	68

Conclusion :	73
Préconisations :	75
Bibliographie indicative	75
ANNEXES.....	80
Fiches d'expériences/initiatives locales exemplaires	83
Note méthodologie sur les focus groupes	84
Les comptes rendus des focus groupes	85
Evolution des ménages en Nouvelle Aquitaine entre 2011 et 2016 :.....	88
Comparaison des données sur les ménages et les familles en France et en Nouvelle Aquitaine.....	89

1° PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EQUIPE

1.1 ARESVI – Association de Recherche et d'Etude sur la Santé, la Ville et les Inégalités



LA SANTE

- La Santé des personnes LGBTI (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2017-2018, DILCRAH)
- Quartiers Prioritaires et Cancer(s) (sous la dir. d'Anita Meidani et Arnaud Alessandrin, 2018, Fondation de l'Avenir)
- Les parcours de Femmes victimes de violences en Gironde (sous la dir. de Johanna Dagorn, 2018, Mairie de Bordeaux)
- Experience du vieillir et sentiment d'inutilité (sous la dir. d'Anita Meidani et Arnaud Alessandrin, 2018, Fondation Mutac)



LA VILLE

- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn, Arnaud Alessandrin, Laetitia Franquet, 2015-2016) Keolis, Métropole et ville de Bordeaux.
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2017-2018, Villes de Limoges et Angoulême)
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2018, Ville de Poitiers)
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2018, Ville de Niort)
- Les LGBTIphobies dans la ville (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2019, Ville de Bordeaux)



LES INEGALITES

- Les bordelais.es face aux discriminations (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin, 2014-2015, Mairie de Bordeaux)
- L'expérience des discriminations dans les QPV (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2015-2017, Mairie et Métropole de Bordeaux)
- Les étudiantes et le féminisme (sous la dir. de Johanna Dagorn, 2018 Université de Bordeaux)
- Quartiers Prioritaires, inégalités et sentiment d'appartenance (sous la direction de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, Merigac, 2019)
- Quartiers Prioritaires, discriminations et expressions religieuses (sous la direction de Johanna Dagorn, Arnaud Alessandrin et A. V-Dupont, CAF, 2019)

ARESVI est une association de recherche fondée en 2014. Elle a pour but de diffuser les savoirs en sciences humaines et sociales et animer la recherche autour de la Santé, de la Ville, des Inégalités et des discriminations. ARESVI élabore et produit des enquêtes, des évaluations, des formations et des diagnostics sur ses sujets de recherche. ARESVI c'est aussi des manifestations scientifiques, des colloques et des journées d'études.

L'association anime enfin la revue « Les cahiers de la LCD – Lutte Contre les Discriminations »

JUIN 2016	La ville face aux discriminations
OCTOBRE 2016	Ecole, migrations, discriminations
FEVRIER 2017	Laï-cité(s) et discriminations
JUIN 2017	Sport(s) et discriminations
OCTOBRE 2017	Santé et discriminations
DECEMBRE 2017	Droits culturels et Lutte Contre les Discriminations
FEVRIER 2018	Diversité et lutte contre les discriminations au travail
JUIN 2018	Langues et discriminations
OCTOBRE 2018	Animation et éducation populaire à l'épreuve des discriminations
AVRIL 2019	Les paradoxes de la LCD
OCTOBRE 2020	Mutations du travail et « nouvelles » formes de discriminations

1.2 Présentation de l'équipe de chercheuses



Arnaud Alessandrin est sociologue à l'université de Bordeaux (LACES). Il codirige avec Johanna Dagorn l'Observatoire Bordelais de l'Egalité et la revue "Les cahiers de la LCD". Depuis 2019, il est membre du comité scientifique de la DILCRAH.

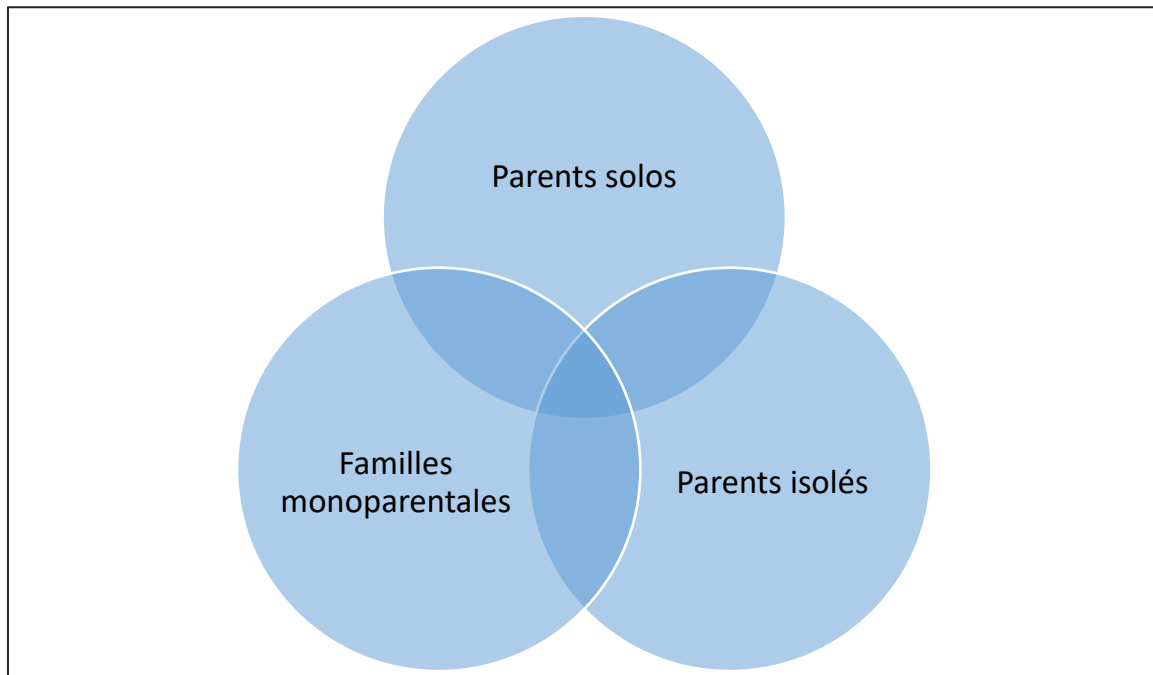


Johanna Dagorn est sociologue à l'université de Bordeaux (LACES). Elle codirige avec Arnaud Alessandrin l'Observatoire Bordelais de l'Egalité et la revue "Les cahiers de la LCD". Depuis 2005, elle est membre de l'Observatoire International de la Violence Scolaire.

Tou.te.s deux obtiennent en 2017 le label « Sexisme pas notre genre » pour la recherche « Femmes et déplacements (Bordeaux) et, en 2019, le prix de la ville de Bordeaux pour les recherches menées auprès de l'Observatoire Bordelais de l'Egalité. Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin sont à l'origine de nombreuses publications autour des notions de « genre », de « ville » et de « discriminations », comme par exemple : « Le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations » (MSHA, 2020), « Droits culturels et lutte contre les discriminations » (dir.) *Cahiers de la LCD*, HS 1, 2018 ; « Les étudiantes après #MeToo » (avec V. Albenga) *Revue Mouvements*, septembre 2019 ; « Sexismes urbains », *Revue EFG – Enfance Familles Générations*, n.30 [en ligne] 2018 ; « Femmes et déplacements : une analyse intersectionnelle » in *Genre et espace public*, (M. Navarre dir.), EUD, pp : 173-195, 2018 « Du sentiment de discrimination en QPV », *Diversités*, n.193, pp : 59-64, 2018 ; « La santé des LGBTI à l'école », *L'école des parents*, n.627, Septembre 2018 ; « La nuit, tous les déplacements des femmes sont gris », *revue Cambo* n.9, p: 81-82, 2017 ; « Femmes et espaces publics », *Hommes et Libertés*, n.177, pp : 43-49, 2017 ; « La ville face aux discriminations » (codir. avec N. Charaï), *Les cahiers de la LCD*, n°1, 2016 ; « Être une fille ou un.e LGBT au collège et au lycée », *Le sujet dans la cité*, n°6, p. 38-49. 2015.

II° CONTEXTE DE L'ENQUETE

Les parents solos, monoparentaux, isolés: halo terminologique



Si l'enquête porte sur les familles monoparentales uniquement, la terminologie employée par les acteurs peut varier. Précisons d'emblée : une famille monoparentale se définit comme **le fait pour un enfant de ne vivre au quotidien qu'avec l'un de ses deux parents, et ce pour quelque raison que ce soit : choisie ou subie, à la suite d'un divorce, d'une séparation, de la non connaissance ou du décès d'un des conjoints**. Pour autant, tous les parents d'une famille monoparentale ne sont pas forcément « solos » ou « isolés » socialement ou familialement, en ce qui concerne leur entourage plus ou moins proche.

2.1 Rappel de la méthode

Pour cette enquête, ARESVI propose de développer une méthode en plusieurs temps :

- Une étude de documents qui a permis de mesurer l'offre de services territorialisée concernant principalement les modes d'accueil.
- Un questionnaire qui a permis sous couvert de l'anonymat et/ou de la confidentialité de répondre sans filtre aux questions parfois embarrassantes, notamment concernant le rapport et le sentiment de honte face aux institutions et d'interroger in situ des personnes volontaires laissant leurs coordonnées.

En mettant en réseau les principaux acteurs concernés de l'île d'Oléron et en interrogeant les parents par leur intermédiaire de manière indirecte (entretiens), ARESVI a enquêté durant plusieurs mois : de septembre 2020 à avril 2021 afin de dresser un état des lieux des propositions faites à ces familles et de les interroger sur leur ressenti et leurs parcours afin de diagnostiquer les besoins spécifiques et d'aider à leur meilleure prise en compte au niveau départemental et régional. Pour ce faire, il s'est appuyé sur un comité de pilotage constitué des principaux partenaires identifiés avec la DRDJSCS -MOSTRA¹ et l'URAF Nouvelle-Aquitaine et a travaillé en étroite collaboration avec ces deux partenaires ainsi que le service des droits des Femmes. L'objectif de cette étude de terrain interpartenariale était de mieux répondre aux besoins des familles en situation de monoparentalité.

- Méthodologie du questionnaire :
- Le questionnaire a été prétesté et réalisé, en amont, en concertation avec les membres du comité de suivi de la recherche.
- Questionnaire à questions fermées (pour une mesure quantitative) et ouverte (afin de travailler le verbatim des réponses)
- Le questionnaire est passé par des phases de « relances ciblées », notamment auprès de la CAF.
- Méthodologie « en entonnoir ». Nous sommes partis du questionnaire pour savoir « où » et auprès de qui » réaliser les entretiens collectifs. Avec cette méthodologie, ce sont les mêmes personnes qui ont répondu au questionnaire et aux entretiens, ce qui évite des entretiens collectifs artificiels. Cette méthodologie permet d'allier discours explicatifs et apports compréhensifs concernant des interpellations statistiques. Cela a également servi à l'analyse et l'illustration qualitative des tendances. 1- des situations précises d'embarras, de gêne... 2- des situations appréhendées, et donc pas forcément vécues, 3- des situations d'aide, d'entre aide ou de non-assistance ; 4- des sentiments généraux qui découlent des situations décrites, qu'il s'agisse de honte, de peurs, de besoins spécifiques...

Les personnes volontaires ont été contactées pour participer aux focus-groupes. La durée de chaque focus-groupe a été de deux heures en moyenne. Ces entretiens croisés ont été restitués pour l'enquête et validés in fine par chaque membre afin d'impliquer toute personne comme actrice à part entière. La constitution des focus groupes et les recrutements des participantes à ces mêmes focus-groupes ont été aussi bien effectués avec le recours des associations locales que par le biais des réponses aux questionnaires. Des relances ciblées ont été effectuées par la MSA et la CAF dans certains territoires afin de recueillir grâce à elles un nombre suffisant de questionnaires.

¹ Qui est devenu la DREETS EN AVRIL 2021 - service SESAM.

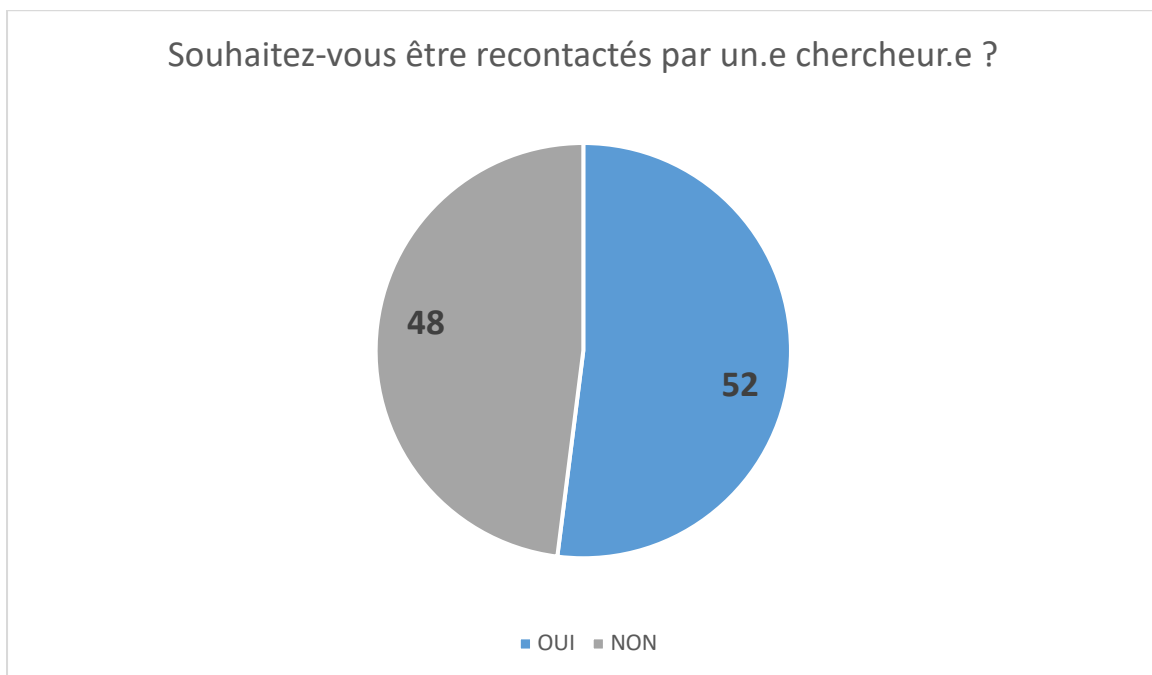
En raison de la crise sanitaire, les focus groupes auprès des institutionnels ont été menés en visioconférence. Quant aux personnes concernées, elles ont été interrogées par le biais d'entretiens individuels (n=11).

2.2 Près de de 150 réponses ont été obtenues entre Novembre 2020 et Mars 2021.

Le nombre total de réponses s'est élevé à 145. La répartition des réponses dans le temps les relances effectuées par les partenaires :

NOVEMBRE	112
DECEMBRE	8
JANVIER	2
FEVRIER	22
MARS	1

Ceci représente un quart de l'échantillon, c'est-à-dire de l'ensemble des familles monoparentales de l'île. La moitié des personnes ont laissé leurs coordonnées, ce qui montre une grande confiance en cette enquête et dans les partenaires impliqués.



Le questionnaire est extrêmement bien renseigné, et comporte du verbatim inhérent à quatre grands axes :

- 1- le problème de transport,
- 2- les problèmes des modes d'accueil
- 2- le manque de ressources

4-l'épuisement.

Il conviendra de savoir quels axes doivent être privilégiés lors des focus groups pour relever des variables compréhensives. Malgré un emploi important et à temps plein, il y a un faible recours aux modes de garde et d'accueil. Ce point sera développé dans ce rapport, car cela est dû au contexte saisonnier notamment, propre à l'île.

L'échantillon est parfaitement équilibré d'un point de vue territorial car les 3 zones représentent chacune un tiers de l'effectif global.

Dans l'ensemble, le profil des répondant.es est homogène et se compose de :

- 9% d'hommes en moyenne
- Près d'un tiers des familles est propriétaire occupant (très rare pour ce type de famille)
- La majorité des répondant.es ont entre 1 et 2 enfants dont l'âge moyen va de 6 à 18 ans. Il y a de tout petits dans les répondant.es
- La moitié des personnes est employée, et environ 30% sans emploi, ou au foyer
- Le recours aux modes d'accueil se situe dans la moyenne, excepté pour la crèche.
- Des déplacements qui s'effectuent presque uniquement en voiture. La marche et les transports sont extrêmement peu plébiscités en raison de leur quasi absence sur l'île.

L'analyse du verbatim² a été réalisée afin de compléter les données issues des entretiens. L'étude de documents et la construction d'indicateurs permettant de mesurer les variables suivantes :

- ✓ Les accueils (enfants, âge, temps, modes de garde...)
- ✓ Les loisirs familiaux, le temps pour soi, les vacances...
- ✓ Les mobilités (modes de déplacement, les difficultés de déplacement, les distances parcourues...)
- ✓ Les aides financières (coût, prise en charge, ressenti...)
- ✓ Les ressources des personnes (CPS, structure de l'emploi, horaires....).

Cette méthode devait répondre à 2 objectifs principaux :

- 1- Diagnostiquer les offres sur les territoires
- 2- Evaluer les demandes et les pratiques des familles monoparentales sur ces territoires

²Le verbatim est constitué de l'ensemble des mots et phrases employés par les personnes lors d'une enquête. L'analyse des verbatims du questionnaire permet par différentes méthodes (analyse lexicale, étude sémiologique, analyse sémantique, analyse des sentiments, ...) de dégager à partir des propos tenus dans le questionnaire, les attentes, attitudes et jugements émis par les répondantes et répondants.

A cet égard il convient de noter quelques limites méthodologiques globales :

Premièrement, les focus groupes auprès des familles monoparentales ont se sont transformés en 11 entretiens.

Aussi, des « fiches d'actions » ont été envoyées aux partenaires, afin de recueillir les pratiques innovantes, celles qui fonctionnent, y compris les pratiques non protocolarisées. Cependant rares sont celles qui nous ont été renvoyées.

2.3 Synthèse du contexte

Après les débats animés autour du 7 mars 2019 concernant la monoparentalité et les conférences inversées partout en France notamment, cette situation, en dehors de l'épuisement quotidien, montre de nombreuses particularités telles que des ressources plus faibles, mais aussi et surtout des besoins spécifiques et appropriés. Etre parent solo, c'est faire face à de nombreuses difficultés d'un point de vue individuel, familial, social, environnemental et institutionnel. Selon l'INSEE, la France compte deux millions de familles monoparentales. Dans plus de 8 cas sur 10 ces familles sont constituées d'une mère avec ses enfants. Les familles monoparentales rassemblent au total 3,4 millions d'enfants (soit 1,6 enfant en moyenne). En Nouvelle-Aquitaine, l'INSEE constatait cette augmentation avec une femme sur cinq sur le territoire en situation monoparentale. Cette répartition de genre et cette tendance à l'augmentation font des familles monoparentales une question non seulement d'inégalités femmes-hommes mais aussi de lutte contre les discriminations et les inégalités sociales. Selon une estimation de l'Ined (2005), un tiers des femmes connaissent au moins une fois au cours de leur vie une situation de monoparentalité. Si toutes les catégories sociales sont concernées, certaines le sont plus que d'autres. Le résultat premier de cette différence de diplôme et de cette monoparentalité (du point de vue de l'organisation des temps de vie) cumulées est le statut plus souvent précaire des femmes en situation de monoparentalité. Dans un contexte d'augmentation du nombre de familles monoparentales (Ined, 2005, Légaré, 1991), il conviendra de s'intéresser à ce qui marque les « inégalités » subies par les mères et particulièrement les jeunes mères en situation de monoparentalité. Les travaux sur cette population font la part belle aux études chiffrées (Insee 2015 ; Ined, 2005), à la précarité (Neyrand, 2015, 2007, 2005 ; Levy, 2011 ; Martin, 2004) et aux difficultés liées au partage des temps de vie (Bely, 2010). Il s'agit donc ici de distinguer des parcours de familles en situation de monoparentalité en fonction des contextes de vie : vivre en ville, en périphérie, dans des quartiers prioritaires, en milieu rural, est-ce vivre la même monoparentalité. Enfin, nous faisons l'hypothèse que les différences d'âges complexifient les inégalités subies par ces personnes en termes d'accès à l'emploi, mais plus généralement d'accès aux services publics et privés (études, santé, loisirs etc.), en lien avec l'adéquation avec l'offre de service concernant particulièrement les jeunes enfants. Les données utilisées ici sont extraites du site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes (INSEE)³, recensement de la population 2016 et 2011 (RP2016 et RP2011). Les données 2016 sont

³ Site web de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

diffusées selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Concernant ces données, il est important de préciser l'avertissement de l'INSEE : « *Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.* »⁴. De plus, les cartographies sociales ont aussi été réalisées à partir de ces données et en utilisant le logiciel Philcarto (<http://philcarto.free.fr>).

2.4 Du point de vue des statistiques :

Selon l'INSEE, « *une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant)* »⁵. A noter que nous emploierons ici les termes « monoparent » ou « parent solo » pour désigner les parents en situation de monoparentalité.

Tab. 1 – Composition des familles en France métropolitaine en 2011 et 2016

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	17738636	100	17380352	100
Couples avec enfant(s)	7433705	41,9	7485528	43,1
Familles monoparentales	2713792	15,3	2444024	14,1
Hommes seuls avec enfant(s)	488717	2,8	413772	2,4
Femmes seules avec enfant(s)	2225075	12,5	2030252	11,7
Couples sans enfant	7591138	42,8	7450800	42,9

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

⁴ INSEE – Documentation – Avertissement : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177032?geo=METRO-1#documentation-sommaire>

⁵Site INSEE – Définitions : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1936>

En France, ces familles monoparentales représentent en 2016 plus de 2,5 millions de familles⁶ et environ autant de ménages⁷ que ce soit en nombre ou par rapport à la population des ménages⁸ (Tab. 1 et Tab. 2). Nous observons une augmentation de la part des familles monoparentales entre 2011 et 2016, que ce soit à l'échelle du ménage ou à l'échelle plus précise de la famille. Cette tendance a déjà été de nombreuses fois soulignée comme l'indique par exemple un rapport de l'INSEE de 2015 qui notait déjà une progression du nombre de familles monoparentales de 375 000 entre 1999 et 2011.

Si notre ambition est de décrire ce qu'est une famille monoparentale en France, il semble important de préciser que des études ont mis en avant ce mouvement d'augmentation de la part des familles monoparentales à l'échelle de l'Europe⁹. En effet, l'étude de Christine Chambaz en 2000 dévoilait des réalités hétérogènes pour les familles monoparentales en Europe, ces dernières représentant en 1996 environ 12% des ménages européens comptant des enfants de moins de 25 ans¹⁰. Cette part des familles monoparentales en Europe a augmenté pour atteindre 19% en 2012¹¹. Enfin, nous souhaiterions aborder un dernier point que ces études à l'échelle européenne soulignent concernant les familles monoparentales et que nous retrouvons au niveau de la France : dans plus de 8 cas sur 10, ces familles sont constituées d'une mère avec ses enfants.

⁶Site INSEE – Définitions : « **Une famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1465>

⁷Site INSEE – Définitions : « **Un ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Rq : Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. » -

⁸ INSEE – Définition : « La **population des ménages** recouvre l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Elle ne comprend pas les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers et les sans-abris, ni les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...). » -

⁹ Insee Références, édition 2015 - Dossier – « Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façon de faire famille pour de nouvelles normes ? »

¹⁰Chambaz C., « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Études et Résultats*, n° 66, Drees, juin 2000, p.1.

¹¹ Insee Références, édition 2015 - Dossier – « Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façon de faire famille pour de nouvelles normes ? », p.28

Tab. 2 – Nombre et population des ménages selon leur composition en France métropolitaine en 2011 et 2016

	Nombre de ménages				Population des ménages			
	2016		2011		2016		2011	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	28495765	100	27347573	100	63010449	100	61605429	100
Ménages d'une personne	10227807	35,9	9370000	34,3	10227807	16,2	9370000	15,2
Hommes seuls	4387651	15,4	3939921	14,4	4387651	7,0	3939921	6,4
Femmes seules	5840156	20,5	5430079	19,9	5840156	9,3	5430079	8,8
Autres ménages sans famille	659202	2,3	722933	2,6	1567293	2,5	1707077	2,8
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	17608756	61,8	17254640	63,1	51215349	81,3	50528352	82,0
Un couple sans enfant	7546840	26,5	7404532	27,1	15431930	24,5	15191243	24,7
Un couple avec enfant(s)	7413631	26	7465233	27,3	28836532	45,8	29024354	47,1
Une famille monoparentale	2648285	9,3	2384875	8,7	6946888	11,0	6312755	10,2

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

Lorsque nous regardons la répartition des différentes compositions de familles, il est important de noter que les femmes seules représentent en 2016 12,5% des familles en France métropolitaine, contre seulement 2,8% pour les hommes seuls, soit presque 10 points de plus (Tab.1). Si la part des femmes seules et celle des hommes seuls ont chacune augmenté entre 2011 et 2016, l'augmentation de la part des femmes seules parmi les différentes compositions de familles représente le double de celle de la part des hommes seuls (0,4 points pour les hommes seuls contre 0,8 points pour les femmes seules). En 2016, les familles monoparentales représentent ainsi au total, en France métropolitaine, 15,3% des familles (Tab.1). Concernant le monoparent, il s'agit à 82% d'une femme avec enfant(s) ce qui représente plus de 2,2 millions de familles et rejoint les statistiques que nous avons évoquées ci-dessus (Tab.3).

De plus, le/la monoparent.e est un.e « actif ayant un emploi »¹² dans plus de 60% des familles monoparentales (Tab.4). La part des « actifs ayant un emploi » parmi les « monoparents hommes » est de 68,4% soit plus de 8 points de plus que celle parmi les « monoparents femmes » (59%) (Tab.4).

¹² INSEE – Définition : « Au sens du recensement, **la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi)** comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

Exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ; Aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; Être apprenti, stagiaire rémunéré ; Être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; Être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence. » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

Tab. 4 – Composition des familles monoparentales selon le sexe du monoparent et en fonction du statut par rapport à l’emploi en France métropolitaine en 2016

Statut par rapport à l’emploi	Monoparent "femme"		Monoparent "homme"		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
"actif ayant un emploi"	1312631	59,0	334228	68,4	1646859	60,7
autre que "actif ayant un emploi"	912445	41,0	154489	31,6	1066934	39,3
Ensemble	2225076	100	488717	100	2713793	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

L’analyse des données concernant les ménages avec famille principale¹³ « monoparentale » nous renseigne sur la tranche d’âge du monoparent (Tab.5). En effet, en 2016, en France métropolitaine, parmi les ménages avec famille principale « monoparentale », 51,2% des personnes de référence¹⁴ de ces ménages ont entre 40 et 54 ans. Cette proportion atteint 80% lorsque l’âge de la personne de référence se situe entre 25 et 54 ans (Tab.5). De plus, il est intéressant de noter que la répartition des tranches d’âge de la personne de référence des ménages avec famille principale monoparentale est à peu près respectée, que ce soit chez les monoparents « hommes » ou chez les monoparents « femmes » (Tab. 6).

Tab. 5 - Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction de l’âge et selon le genre de la personne de référence en 2016 en France métropolitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ménages avec famille principale monoparentale	19847	0,7	87269	3,3	761986	28,8	1355184	51,2	312047	11,8	46530	1,8	65421	2,5	2648284	100
Famille principale monoparentale composée d’un homme avec enfant(s)	3514	17,7	11894	13,6	101625	13,3	265272	19,6	72847	23,3	11181	24,0	8170	12,5	474502	17,9
Famille principale monoparentale composée d’une femme avec enfant(s)	16333	82,3	75375	86,4	660361	86,7	1089912	80,4	239200	76,7	35349	76,0	57251	87,5	2173782	82,1
Ensemble	19847	100	87269	100	761986	100	1355184	100	312047	100	46530	100	65421	100	2648284	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

¹³ INSEE – Définition « **Famille principale** » : « Dans un ménage comprenant au moins une famille, la famille principale est la famille à laquelle appartient la personne de référence du ménage. L’autre famille éventuelle est appelée famille secondaire. » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_F

¹⁴ INSEE – Définition – **Personne de référence du ménage (exploitation complémentaire)** : « À partir des résultats du recensement de la population 2016, la détermination de la personne de référence du ménage a été modifiée. Elle ne prend notamment plus en compte le critère du sexe. Les critères pris en compte sont l’activité, le fait d’avoir un conjoint, le fait d’avoir un enfant et l’âge. Parmi les personnes permanentes du ménage, la personne de référence est, si elle est unique, la personne active ayant un conjoint, sinon la personne active la plus âgée ayant un conjoint.

À défaut de personne active ayant un conjoint, la personne la plus âgée ayant un conjoint.

À défaut de personne ayant un conjoint, la personne active la plus âgée ayant un enfant.

À défaut de personne active ayant un enfant, la personne active la plus âgée.

À défaut de personne active, la personne ayant un enfant la plus âgée.

À défaut de personne ayant un enfant, la personne la plus âgée.» - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

Tab. 6 - Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction du genre et selon l'âge de la personne de référence en 2016 en France métropolitaine

Famille principale monoparentale composée :	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
- d'un homme avec enfant(s)	3514	0,7	11894	2,5	101625	21,4	265272	55,9	72847	15,4	11181	2,4	8170	1,7	474502	100
- d'une femme avec enfant(s)	16333	0,8	75375	3,5	660361	30,4	1089912	50,1	239200	11,0	35349	1,6	57251	2,6	2173782	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Concernant les diplômes et les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des monoparents, une étude se basant sur les données de l'année 2011 en France métropolitaine nous indique que : « *les pères sont plus diplômés que les mères : 30 % sont diplômés du supérieur (contre respectivement 20 % et 28 % des mères) et 14 % n'ont aucun diplôme. À l'inverse, pour les parents en couple, 32 % des pères sont diplômés du supérieur contre 40 % des mères. Quand ils sont actifs, les pères de famille monoparentale sont plus souvent cadres que les mères (respectivement 18 % et 10 %) et moins souvent employés ou ouvriers (respectivement 47 % et 63 %) »*¹⁵. De plus, il apparaît que le niveau de diplôme a des conséquences sur la durée de vie en situation de monoparentalité pour les femmes. En effet, en 2011, « *les mères de famille monoparentale sans diplôme sont dans cette situation depuis 6,6 ans en moyenne, contre 5,1 ans pour les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur.* » et les auteurs expliquent ces résultats par l'effet de l'origine de la monoparentalité : « *les mères sans diplôme sont, en effet, plus souvent à la tête d'une famille monoparentale sans jamais avoir été en couple. C'est le cas de 20 % d'entre elles, contre 12 % de celles qui ont au moins le baccalauréat.* »¹⁶.

Concernant le logement en tant que tel, nous n'avons pas trouvé beaucoup d'informations sur les caractéristiques du logement des familles monoparentales (type de logement, taille du logement, nombre de pièces, ancienneté du logement, etc.). Cependant, une étude sur les difficultés de logements durables a permis de souligner que les familles monoparentales font face plus fréquemment et de manière durable à des difficultés de logement¹⁷. En effet, une personne sur quatre appartenant à une famille monoparentale est confrontée à des difficultés durables de logement en 2014 et en 2017. De plus, ces familles sont davantage touchées par le surpeuplement (c'est-à-dire qu'il manque au logement une ou plusieurs pièces par rapport à la norme d'occupation)¹⁸ : « *Les familles monoparentales vivent deux fois plus souvent dans un*

¹⁵ INSEE Références – Couples et familles, édition 2015 – Fiches Thématiques « Famille avec enfants », p.108.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ INSEE Première – n°1743, mars 2019.

¹⁸ INSEE – Définition - : « **L'indice de peuplement des logements** caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage.

L'occupation " normale " d'un logement est définie ainsi :

une pièce de séjour pour le ménage ;

une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;

logement surpeuplé que les couples avec enfants, cinq fois plus que les personnes seules et quinze fois plus que les personnes en couple sans enfant. »¹⁹.

Les données concernant l'équipement des ménages en France métropolitaine en biens durables selon le type de ménage et le nombre d'enfants nous donnent plus de précisions concernant les conditions de vie des familles monoparentales²⁰. Tout d'abord, il faut savoir que parmi les ménages « famille monoparentale », il y a une augmentation entre 2006 et 2016 de la part de ces ménages en équipement quel que soit le type de bien durable à l'exception seulement de l'équipement des ménages. La plus forte augmentation constatée concerne l'équipement des ménages « famille monoparentale » en connexion internet : elle a presque doublé en 10 ans (45,2% en 2006 et 90,2% en 2016). De plus, la part des ménages « famille monoparentale » équipés en biens durables tels que le congélateur, le four à micro-ondes, le lave-linge, le téléviseur couleur, le téléphone portable, est supérieure à 90% parmi l'ensemble des ménages « famille monoparentale ».

Malgré ce constat, les ménages « famille monoparentale » restent moins bien équipés que les ménages « couple avec 1 enfant » et « couple avec 2 enfants » sauf pour l'équipement en four à micro-ondes. En effet, en 2016, en France métropolitaine, la part des ménages « famille monoparentale » équipés d'un four à micro-onde est de 94,8%, contre 93,9% pour celle des ménages « couple avec 1 enfant » et 94,4% pour celle des ménages « couple avec 2 enfants ²¹». Un autre résultat important est la différence de plus de 15 points entre la part des ménages « famille monoparentale » équipés en voiture et celle des ménages « couple avec 1 enfant » (respectivement 80,9% contre 96,5% en 2016 en France métropolitaine).

Enfin, concernant les niveaux de vie des familles monoparentales, il faut savoir qu'en 2016, leur taux de pauvreté²² est de 34,8% (Tab.7) : ce taux est plus de deux fois supérieur au taux de pauvreté de l'ensemble de la population (14%).

une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus ;

Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Exceptions : une personne seule dans un studio de 25 m² ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m² par personne.

Remarques : la cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces que si elle mesure plus de 12 m².

Un logement auquel il manque une pièce est en situation de surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué. À l'inverse, on parle de sous-peuplement modéré si le logement compte une pièce de plus que la norme, de sous-peuplement prononcé s'il compte deux pièces de plus et de sous-peuplement très accentué s'il compte au moins trois pièces de plus. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1236>

¹⁹ Ibid., tableau 3.

²⁰ Cf. ANNEXE 1 : Equipement des ménages en France métropolitaine

²¹ Cf. ANNEXE 1 : Equipement des ménages en France métropolitaine

²² INSEE – Définition : « **Le taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1320>

Tab. 7 - Niveau de vie et taux de pauvreté selon la composition du ménage en 2015 et 2016 en France métropolitaine

	2015				2016			
	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne de référence du ménage de moins de 65 ans	79,4	20120	7916	15,9	78,9	20240	7825	15,8
Personnes seules	9,3	18390	1113	19,1	9,4	18490	1152	19,5
Familles monoparentales	9,6	14460	2098	34,9	9,4	14650	2054	34,8
Couples sans enfant	12,5	25190	544	7	12,6	25510	610	7,7
Couples avec un ou deux enfants	32,7	21900	1919	9,4	32,7	22180	1772	8,6
Couples avec trois enfants ou plus	12,1	16550	1783	23,6	12	16870	1794	23,9
Autres types de ménages	3,2	18160	459	23,3	2,8	17330	443	24,9
Personne de référence du ménage de 65 ans ou plus	20,6	21110	959	7,4	21,1	21540	958	7,3
Personnes seules	6,5	18630	426	10,4	6,7	19140	461	11
Couples	12,5	22390	457	5,9	12,8	22890	422	5,3
Autres types de ménages	1,6	20240	76	7,5	1,6	20560	75	7,5
Ensemble de la population	100	20340	8875	14,2	100	20520	8783	14

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015 et 2016.

Une étude désigne ainsi les familles monoparentales comme le type de famille le plus exposé à la pauvreté²³. Les auteurs notent ainsi : « *Ne bénéficiant des revenus d'activité ou de remplacement que d'un seul parent, celui de la mère dans plus de 80% des cas, les familles monoparentales disposent du niveau de vie²⁴ médian le plus faible (14 650 euros par an). Leurs membres sont quatre fois plus souvent pauvres que les personnes vivant dans un ménage composé d'un couple avec un ou deux enfants (34,8% contre 8,6 %). Néanmoins, leur niveau de vie médian croît davantage en 2016 que pour l'ensemble de la population (+ 1,3% contre + 0,9 %), en partie grâce à la prime d'activité. Cette dernière représente 1,9% en moyenne de leur revenu disponible, soit davantage que le RSA activité et la prime pour l'emploi cumulés en 2015 (1,1 %).* »²⁵.

Les données que nous avons présentées ci-dessus nous permettent d'esquisser un « portrait type » de ce que signifie être « parent solo » en France métropolitaine en 2016. Tout d'abord, cela signifie être une femme, avoir en moyenne entre 40 et 54 ans et être mère de 1 à 2 enfants de moins de 25 ans. C'est être en emploi pour presque 6 monoparents « femme » sur 10, et faire principalement partie des PCS « employée ou ouvrière ». Cela signifie avoir plus de difficultés à

²³ INSEE Première – n°1710, septembre 2018.

²⁴ INSEE – Définition : « *Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.* » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1890>

²⁵ INSEE Première – n°1710, septembre 2018.

accéder à un logement de façon durable et être confronté plus souvent au surpeuplement que les couples avec enfants. C'est équiper son logement presque toujours en nombreux biens durables (réfrigérateur, congélateur, four à micro-onde, lave-linge, téléviseur couleur, téléphone portable...) et posséder une voiture. Enfin, être parent solo, c'est disposer d'un revenu médian de 14 650 euros pour une année et être exposé, pour plus d'un tiers des membres de famille monoparentale, à la pauvreté. Nous allons maintenant essayer de comprendre ce que signifie être parent solo du point de vue de la littérature scientifique afin de comprendre les problématiques sociologiques qui entourent ces familles à la fois au niveau individuel et collectif.

2.5 Du point de vue de la littérature scientifique :

Tout d'abord, il faut comprendre que la famille monoparentale est une réalité ancienne²⁶, qui a évolué au fil du temps²⁷, pour se constituer principalement aujourd'hui à la suite de la séparation du couple avec enfant(s). En effet, selon une enquête, en 2011 en France, « *la quasi-totalité des pères isolés et plus des trois quarts (78 %) des mères isolées sont en famille monoparentale à la suite d'une séparation. Pour 16 % des mères sans conjoint, la monoparentalité est due au fait d'avoir eu des enfants sans être en couple et pour 6 % au décès de leur conjoint. En particulier, 14 % des mères de famille monoparentale n'ont jamais été en couple, situation rare pour les pères.* »²⁸. Reprenant ce constat, une étude de 2016 explique que la famille monoparentale est une situation transitoire dans la vie des parents car elle se termine soit par la remise en couple du parent, soit par le départ des enfants²⁹. En effet, utilisant une méthodologie originale pour estimer la durée de cette situation transitoire, Vianney Costemalle estime que la moitié des parents en situation de monoparentalité sortent de celle-ci au bout de 3 ans³⁰. Cette situation, qui peut être définie comme transitoire, montre de nombreuses particularités telles que des ressources plus faibles, mais aussi et surtout des besoins spécifiques et appropriés. Être parent solo, c'est faire face à de nombreuses difficultés d'un point de vue individuel, familial, social, environnemental et institutionnel. Les familles monoparentales rassemblent au total 3,4 millions d'enfants (soit 1,6 enfant en moyenne). Nous avons précédemment souligné qu'il s'agit très majoritairement de monoparent « femme » ce qui fait que les familles monoparentales soulèvent intrinsèquement des problématiques d'inégalités femmes-hommes³¹. Par exemple, si nous nous intéressons au niveau de vie, les mères de famille monoparentale ont des niveaux de vie nettement plus faibles (- 24%) que ceux de leurs homologues masculins. Du point de vue social et relationnel, les préjugés et stéréotypes portés sur ces mères et ces familles sont aussi bien des stéréotypes et des préjugés familiaux que de genre³². Au-delà de ces problématiques

²⁶Légaré J., Desjardins B., « La monoparentalité : un concept moderne », *Population*, 46-6, 1991, pp. 1677-1687

²⁷Acs M., Lhommeau B., Raynaud E., « Les familles monoparentales depuis 1990 », Dossiers Solidarité Santé n° 67, Drees, juillet 2015.

²⁸ INSEE Références – Couples et familles, édition 2015 – Fiches Thématiques « Famille avec enfants », p.108.

²⁹Costemalle V., Les durées passées en famille monoparentale : Méthode d'estimation des durées et résultats, Document de travail, n°F1605, INSEE, mars 2016.

³⁰Costemalle, V., Combien de temps durent les situations de monoparentalité ? Une estimation sur données françaises., *Economie et Statistique*, 493, 2017, pp.87-112.

³¹ INSEE, Rapport « Femmes et hommes, l'égalité en question », 2017.

³²Dagorn Johanna, « Préjugés » et « Stéréotypes », Genre, l'essentiel pour comprendre (B. E-Bellebeau et A. Alessandrindir.), Dasut, 2004.

d'inégalités femmes-hommes, nous faisons l'hypothèse que différents facteurs (l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine, la situation sociale), complexifient les inégalités subies par ces parents solos en termes d'accès à l'emploi, mais plus généralement d'accès aux services publics et privés : études, loisirs, santé³³.

Sur le plan des relations familiales, il faut savoir que les parents solos en France délèguent tout autant à la famille élargie qu'avant la séparation mais la famille maternelle reste davantage sollicitée pour garder les enfants que la famille paternelle³⁴. Pour les conjoints séparés entre lesquels les enfants « circulent », cet entourage familial élargit l'espace de prise en charge des enfants. Dans son article sur les relations familiales après la séparation conjugale³⁵, Anne Unterreiner parle des travaux de Sarah M. Kendig et Suzanne M. Bianchi³⁶ qui « ont montré que la moindre durée passée par les mères seules avec leur-s enfant-s s'explique principalement par leur position sociale (temps de travail supérieur, moindre niveau d'éducation, âge de la mère et des enfants, nombre d'enfants, ethnicité, etc.) plutôt que par la monoparentalité en tant que telle. Les mères seules passent ainsi plus de temps dans les activités de soin que les mères mariées et autant de temps total et à être en interaction avec leur-s enfant-s que les mères mariées. »³⁷. Une enquête ethnographique dans les milieux populaires précarisés nous confirme que dans les cas de séparation, les mères peuvent compter sur le réseau familial³⁸. Cependant, l'article explique aussi que sur du long terme, la charge éducative fréquemment assumée de façon solitaire, suscite l'épuisement et, dans certains cas, le rejet des enfants au moment où ils atteignent l'adolescence. En effet, l'auteur nous explique ainsi : « Dans le cas des familles monoparentales, lorsque les enfants grandissent, le couple mère-enfants, souvent décrit comme inséparable durant les premières années du mineur en raison de l'effacement fréquent des pères en cas de séparation, se fragilise. Certaines mères, durablement éloignées du travail salarié, estiment qu'une activité professionnelle pourrait leur offrir la possibilité d'occuper un autre rôle. »³⁹. Ceci souligne ainsi un point important : au-delà des raisons purement économiques, le travail salarié apparaît plus que nécessaire pour ces mères en situation de monoparentalité qui ressentent un certain « épuisement à être mère » et souhaitent investir d'autres rôles, d'autres identités.

Dans ce sens, plusieurs dispositifs ont été mis en place en France pour favoriser le retour à l'emploi comme ceux concernant les « parents isolés »⁴⁰ c'est-à-dire les parents (presque

³³Meidani Anastasia, Alessandrin Arnaud, *Parcours de santé, Parcours de genre*, PUM, 2018.

³⁴ Le Gall D., 1996, Faire garder les enfants dans les familles à beau-parent : La délégation comme régulation conjugale, in Kaufmann J.-C. (dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, PURennes, p. 79-92.

³⁵Unterreiner Anne. Les relations familiales après la séparation conjugale. *Revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés*. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 83-89

³⁶Kendig S. M., Bianchi S. M., 2008, Single, cohabiting and married mothers' time with children, *Journal of Marriage and Family*, vol. 70, p. 1228-1240.

³⁷Unterreiner A. Les relations familiales après la séparation conjugale. *Revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés*. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité », p.85.

³⁸Deshayes Fabien. Séparations dans les familles monoparentales précaires. Prise en charge des enfants et soutien familial. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 9-21;

³⁹ Ibid. p.15

⁴⁰Eydoux A., 2010, La grande transformation des politiques sociales à l'égard des mères isolées en France et au Royaume-Uni, *Informations sociales*, n° 160, p. 98-105.

toujours des mères) élevant seuls un enfant âgé de moins de 3 ans et bénéficiant d'un minimum social (les parents isolés correspondent donc à une partie des familles monoparentales). Un article étudiant deux dispositifs transversaux d'insertion (à Nantes et à Paris) des mères de familles monoparentales précaires souligne cependant le fait que « *les initiatives nationales en faveur de l'insertion des mères de familles monoparentales précaires s'inspirent souvent d'initiatives locales. Celles-ci se sont multipliées ces dernières années, et proposent à des mères précaires une forme d'accompagnement global, combinant accès à un mode d'accueil des jeunes enfants et soutien au retour à l'emploi. Elles s'appuient pour cela sur la coopération d'institutions [Pôle emploi, protection maternelle et infantile (PMI), Caf, etc.] et de professionnels (travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle) relevant de champs différents.* »⁴¹. Les deux dispositifs transversaux d'insertion étudiés par l'auteure ont pour but de coupler l'accès des mères en situation de monoparentalité à un accompagnement vers l'emploi et à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s). La conclusion de l'article insiste sur l'importance de l'implication à la fois des acteurs locaux mais aussi départementaux et des acteurs intermédiaires en matière d'emploi, qui eux, relevant plutôt d'une politique nationale, restent peu impliqués ce qui limite la mise en place efficace des dispositifs. Lorsque nous parlons des dispositifs d'aides à l'attention de ces familles monoparentales, il convient aussi de regarder du côté des professionnels de la famille leurs points de vue et leurs vécus. Trois chercheurs se sont proposé d'expliquer quelques pistes d'analyses dans un article publié en 2004⁴². Ils parlent ainsi de « désarroi » des professionnels, principalement les travailleurs sociaux, qui se retrouvent dans des situations complexes car les demandes des familles monoparentales vont souvent au-delà de l'aide que l'institution pour laquelle ils travaillent peut offrir. A propos de ces travailleurs sociaux, il semblait ici important de mentionner l'article écrit par une assistante familiale monoparentale qui témoigne de son vécu et aborde par exemple les difficultés liées au partage des temps de vie⁴³.

A ce stade de notre revue de la littérature, il semble important de spécifier que les travaux sur la monoparentalité sont très souvent concentrés sur les situations de précarités (et donc aussi sur les monoparents « femme ») comme c'est par exemple le cas pour les travaux du sociologue Gérard Neyrand⁴⁴ ou encore ceux de Christine Lévy⁴⁵. Cette spécificité des travaux sur les familles monoparentales n'est pas vraiment incohérente au vu des statistiques que nous avons évoquées plus haut et du fort taux de pauvreté de ces familles (34,8% en 2016, en France métropolitaine).

Concernant la situation de précarité, nous avons trouvé de rares études croisant les dimensions : familles monoparentales et immigration, alors même que ces deux dimensions sont connues

⁴¹BucoloElisabetta, Eydoux Anne, Fraisse Laurent. Parcours coordonné et crèche d'insertion. Deux dispositifs transversaux d'insertion des mères de familles monoparentales précaires. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 38-39

⁴²Martin, Claude, Gérard Neyrand, et Patricia Rossi. « Le désarroi des professionnels face à la précarité monoparentale », Dialogue, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 17-24.

⁴³Bely, Béatrice. « La monoparentalité dans l'accueil familial », Empan, vol. 80, no. 4, 2010, pp. 115-125.

⁴⁴Neyrand, Gérard. « Un soutien à la parentalité souvent inadapté aux situations de précarité. L'exemple des foyers monoparentaux », Enfances & Psy, vol. 67, no. 3, 2015, pp. 105-112.

Neyrand, Gérard, et Patricia Rossi. *Monoparentalité précaire et femme sujet*. ERES, 2007

Neyrand, Gérard, Monoparentalité et précarité. Empan, no 60, (4), 2005, 51-57.

⁴⁵Lévy, Christine. « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », Informations sociales, vol. 168, no. 6, 2011, pp. 78-88

pour influencer négativement sur les conditions de vie⁴⁶. Visant à approfondir les résultats publiés dans le premier article cité, un second article conclut : « *Les femmes seules immigrées ont des conditions de vie plus difficiles que les femmes seules non immigrées. Elles cumulent différents facteurs de vulnérabilité : familles plus nombreuses, moindre niveau de formation, situations d'activité précaires, conditions de logement difficiles. Cependant, les situations des femmes immigrées en situation de monoparentalité sont loin d'être homogènes si l'on considère l'origine migratoire. L'organisation quotidienne de ces femmes, vivant avec au moins un très jeune enfant, semble essentiellement impactée par leur statut de femmes seules. Toutes choses égales par ailleurs, le mode d'accueil qu'elles utilisent ne présente pas de réelles différences avec celui choisi par les femmes seules non immigrées. Néanmoins, l'étude des enfants âgés de moins d'un an vivant uniquement avec leur mère indique un investissement des pères, à la fois symbolique et quantitatif, légèrement supérieur dans les foyers immigrés.* »⁴⁷. Les travaux de Marie-Laure Cadart mettent en exergue les expériences de ces familles monoparentales en situation de migration et plus précisément, leur vulnérabilité⁴⁸.

L'auteure insiste ainsi sur la différence de vécu selon les cultures et le pays d'origine et rappelle « *l'importance de la formation initiale et continue des travailleurs sociaux et médico-sociaux qui doit leur permettre de s'ouvrir à l'Autre, qu'il soit d'une culture proche ou lointaine. Dans leur difficile travail basé sur l'écoute, ils doivent pouvoir disposer d'accompagnement et d'analyse de leurs pratiques professionnelles. Il est nécessaire qu'ils travaillent avec les associations de médiation transculturelle et qu'ils impulsent, inventent ou soutiennent toute initiative visant à rompre l'isolement des femmes et des enfants, isolement qui constitue, notamment dans la monoparentalité, un risque majeur pour le développement et l'épanouissement des enfants.* ».

Enfin, d'autres tentatives de rendre compte de récits d'expériences de ces familles monoparentales sont à noter. Nous citerons ici les travaux de Pascal Hachet, psychologue, qui témoigne de la prise en charge de la demande d'aide d'un adolescent vivant avec sa mère qui est divorcée, sans emploi et élève seule son fils⁴⁹. Plus récemment, l'article d'Élisabeth Lisse rend compte de ses observations, au sein d'une cité populaire, des stratégies développées par les mères de famille pour « assumer » leurs rôles dans un contexte de précarité⁵⁰. Ceci nous explique ainsi que face à leurs situations précaires et complexes, ces femmes « font avec », se créant « *des espaces, des refuges pour préserver leur existence et leurs relations.* » et s'appuyant « *sur une solidarité familiale et féminine* » qui n'est pas pour autant garante d'une autonomie de la « *communauté féminine* ».

⁴⁶Moguéro L., Eremenko T., Thierry X., Prigent R., 2015, Les familles monoparentales immigrées : des familles doublement pénalisées ?, Revue de droit comparé du travail, n° 2, p. 68-83.

⁴⁷ Thierry Xavier, Prigent Rose, Eremenko Tatiana, Moguéro Laure. Caractéristiques et organisation quotidienne des familles monoparentales immigrées. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 63-70, p.70.

⁴⁸Cadart, M-L. « La vulnérabilité des mères seules en situation de migration », Dialogue, 163. 1, 2004, pp. 60-71.

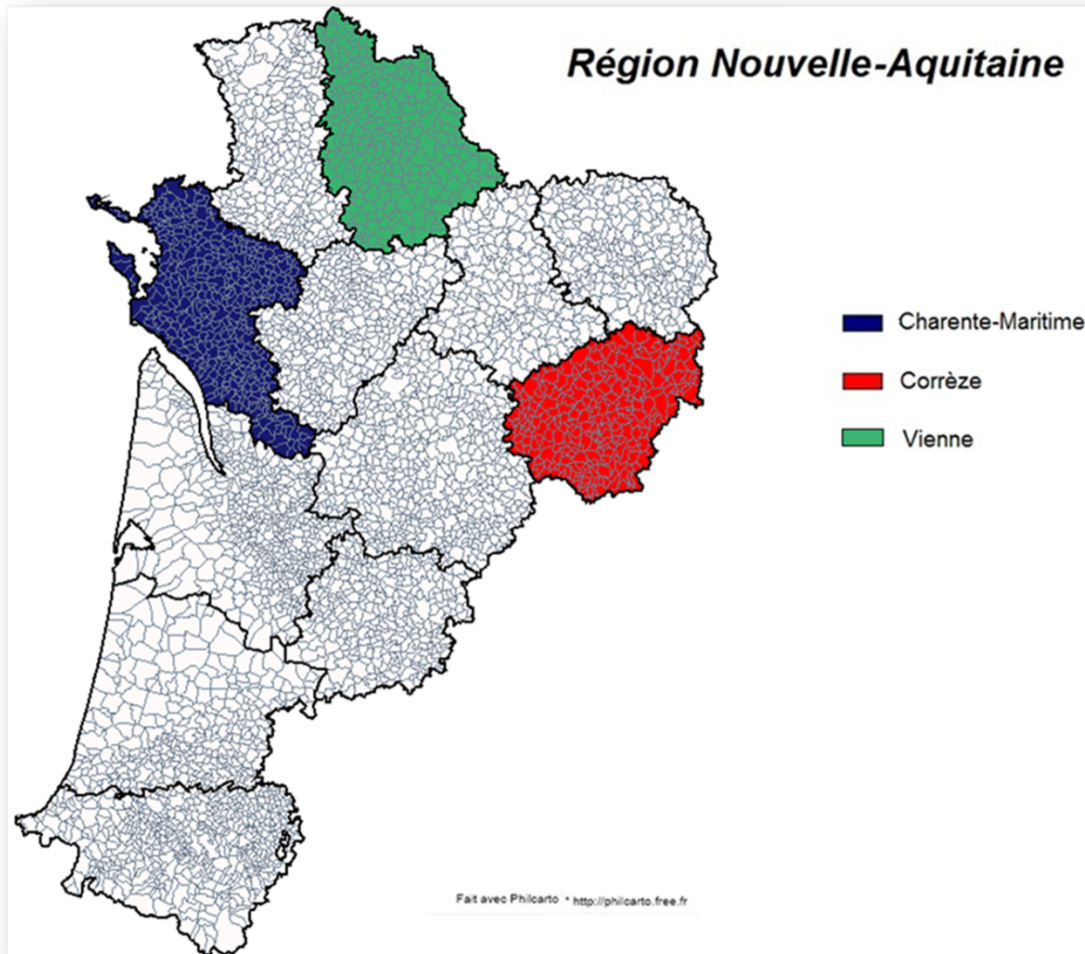
⁴⁹Hachet, Pascal. « Un adolescent et sa mère, ou l'accompagnement clinique d'une situation monoparentale », Dialogue, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 89-96.

⁵⁰Lisse, Élisabeth. « Monoparentalité et sociabilité féminine. Apprentissages du rôle de mère en cité populaire », Ethnologie française, vol. 37, no. 4, 2007, pp. 733-741.

2.6 Les parents monoparentaux, dans le département de la Charente-Maritime (17)

Partant du principe que cette étude doit prendre en compte 4 éléments sociodémographiques distincts (un site en milieu rural, un site péri-urbain, un site urbain et un QPV), selon les arbitrages du commanditaire, nous effectuerons une analyse suite à une précédente enquête relative à 3 départements : la Vienne, la Charente-Maritime et la Corrèze (Fig.1).

Fig.1 - Carte de la région Nouvelle-Aquitaine



Les parents monoparentaux en Nouvelle-Aquitaine ont des caractéristiques similaires aux familles monoparentales à l'échelle de la France métropolitaine. Ces 3 départements se trouvent dans la région Nouvelle-Aquitaine où des analyses réalisées par l'INSEE⁵¹ démontrent que les femmes monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres et que les parcours de vie de ces femmes ne permettent jamais un rattrapage complet de la perte de niveau de vie (particulièrement pour les veuves). Une autre enquête de l'INSEE⁵² sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine note que les mères monoparentales appartiennent plus à des PCS plus précaires, formulent plus de demandes dans le parc immobilier social et résident donc moins au centre-ville que les autres.

Les données de l'INSEE en Nouvelle-Aquitaine nous indiquent que les familles monoparentales de cette région ont des caractéristiques proches de celles que nous avons étudiées précédemment à l'échelle de la France métropolitaine. En effet, tout d'abord, les femmes en situation de monoparentalité restent majoritaires (82% en 2014) et il est là aussi observé que plus le nombre d'enfants est élevé, plus la proportion des femmes en situation de monoparentalité augmente.⁵³ L'âge médian des femmes monoparentales est de 40,5 ans. Elles sont moins souvent diplômées que les mères en couple et font majoritairement partie des PCS « Employée » et « Ouvrière ». Elles sont 69% à se déclarer en emploi en 2014 et 31% à être locataires d'un logement social.

Tab.8 – Nombre de ménages selon leur composition en Nouvelle Aquitaine en 2011 et 2016 :

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	2742900	100	2611220	100
Ménages d'une personne	1007868	36,7	910050	34,9
Hommes seuls	425823	15,5	377687	14,5
Femmes seules	582045	21,2	532363	20,4
Autres ménages sans famille	61246	2,2	67010	2,6
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1673785	61	1634161	62,6
Un couple sans enfant	804331	29,3	790516	30,3
Un couple avec enfant(s)	634213	23,1	637001	24,4
Une famille monoparentale	235240	8,6	206644	7,9

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

D'après les données du recensement de la population de 2016 en Nouvelle-Aquitaine, la part de familles monoparentales parmi l'ensemble des ménages est de 8,6% (Tab.8), soit légèrement plus basse de 0,7 points par rapport à celle de France métropolitaine (9,3%).

⁵¹ INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine, n°64, 2018.

⁵² INSEE Flash Nouvelle-Aquitaine, n°34, 2018.

⁵³ Ibid.

L'analyse des données du recensement de la population de 2016 pour la région Nouvelle-Aquitaine étant proche de celle de 2014 évoquée ci-dessus, nous avons fait le choix de déplacer les tableaux dans les pages « ANNEXES » du rapport⁵⁴. Les principales données de la Nouvelle-Aquitaine concernant les familles monoparentales seront rappelées dans la partie ci-après.

Des caractéristiques des parents plutôt homogènes entre les départements étudiés :

Tab.9 –Nombre et part des ménages selon leur composition en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :

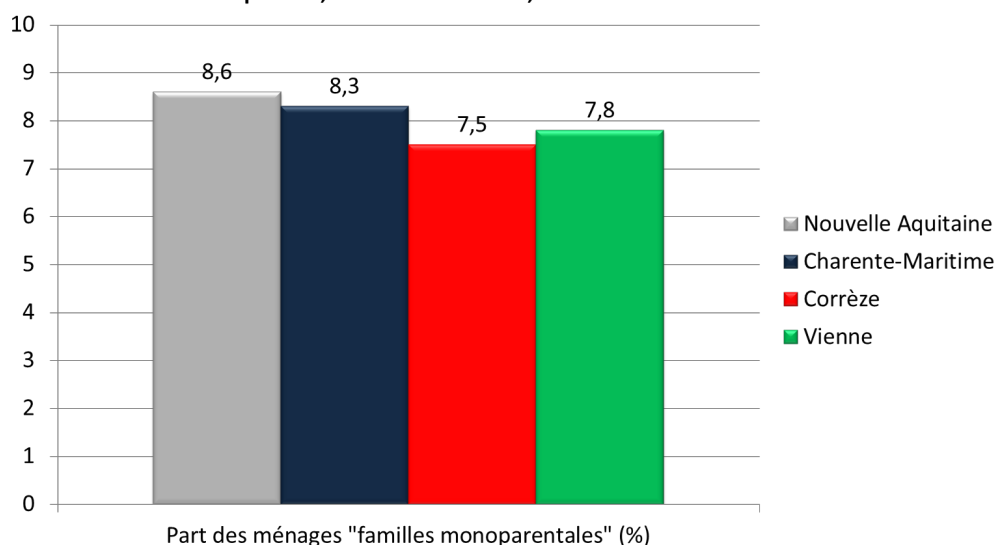
	Nouvelle-Aquitaine		Charente-Maritime		Corrèze		Vienne	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	2742900	100	303114	100	113105	100	201301	100
Ménages d'une personne	1007868	36,7	111148	36,7	42669	37,7	76696	38,1
Hommes seuls	425823	15,5	45681	15,1	17876	15,8	32744	16,3
Femmes seules	582045	21,2	65466	21,6	24793	21,9	43952	21,8
Autres ménages sans famille	61246	2,2	5989	2	2214	2	4412	2,2
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1673785	61	185977	61,4	68222	60,3	120192	59,7
Un couple sans enfant	804331	29,3	96130	31,7	35231	31,1	58400	29
Un couple avec enfant(s)	634213	23,1	64570	21,3	24473	21,6	46034	22,9
Une famille monoparentale	235240	8,6	25277	8,3	8518	7,5	15758	7,8

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Tout d'abord, nous pouvons remarquer que la part des ménages « famille monoparentale » parmi l'ensemble des ménages est légèrement plus basse dans les trois départements étudiés que celle au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine (Tab.9), qui a, elle-même, comme nous l'avons précédemment une part inférieure de 0,7 points à celle au niveau de la France métropolitaine (Tab.2) (Fig.2).

⁵⁴ Cf. ANNEXES 2, 3 et 4.

Fig.2 –Part des ménages « familles monoparentales » parmi l'ensemble des ménages en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Par ailleurs, nous avons déjà expliqué plus haut dans ce rapport que la mesure à l'échelle des ménages était moins précise que celle à l'échelle des familles qui font par définition partie d'un ménage⁵⁵. Aussi, lorsque nous nous intéressons à la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles en 2016, nous observons que cette part se situe aux alentours de 14% pour la Nouvelle-Aquitaine et la Charente-Maritime (Tab.10).

Tab.10 - Composition des familles en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne, en 2016 :

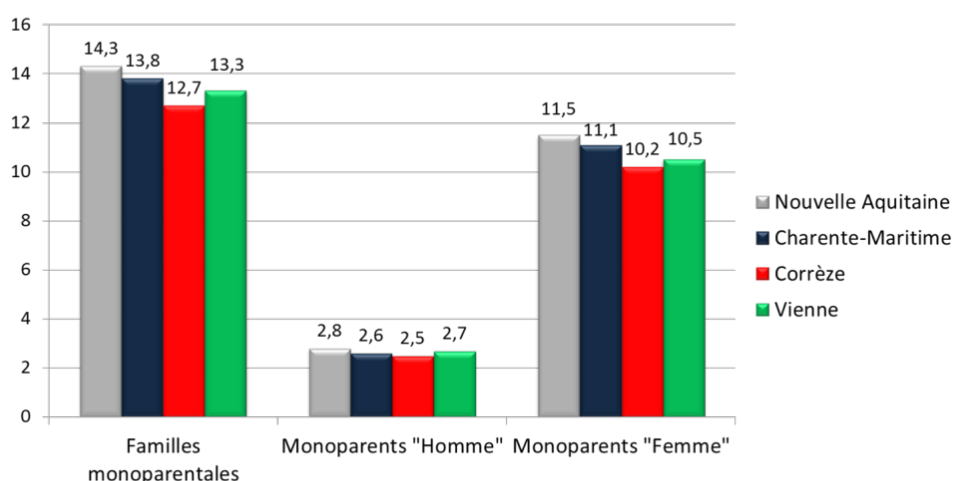
	Nouvelle-Aquitaine		Charente-Maritime		Corrèze		Vienne	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	1684443	100	186856	100	68692	100	120599	100
Couples avec enfant(s)	635740	37,7	64670	34,6	24540	35,7	46091	38,2
Familles monoparentales	240227	14,3	25699	13,8	8721	12,7	16001	13,3
- Hommes seuls avec enfant(s)	46435	2,8	4946	2,6	1732	2,5	3309	2,7
- Femmes seules avec enfant(s)	193792	11,5	20754	11,1	6988	10,2	12692	10,5
Couples sans enfant	808476	48	96486	51,6	35431	51,6	58508	48,5

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

⁵⁵ Cf. Définitions partie I

Le graphique ci-dessous permet de visualiser à la fois la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles mais aussi en prenant en compte le genre des monoparents (Fig.3). Nous pouvons voir que les monoparents « Homme » représentent environ la même proportion parmi les familles quel que soit le département (en autour de 2,5%). Il en est de même pour leurs homologues « Femme » même si leur part est presque 5 fois supérieure (en moyenne autour de 10,5%). Il convient de rappeler que la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles en France métropolitaine était de 15,3% en 2016, soit plus d'un point voire 2 que leur part respective dans les trois départements étudiés. Enfin, il convient de remarquer que les familles avec enfants (couples avec enfants et familles monoparentales) sont proportionnellement moins nombreuses en Nouvelle-Aquitaine et dans les 3 départements étudiés (Tab.10) qu'au niveau de la France métropolitaine (Tab.1). A l'inverse, les couples sans enfants sont proportionnellement sur représentés par rapport à leur part en France métropolitaine (42,8% en 2016) que ce soit au niveau régional ou au niveau des départements.

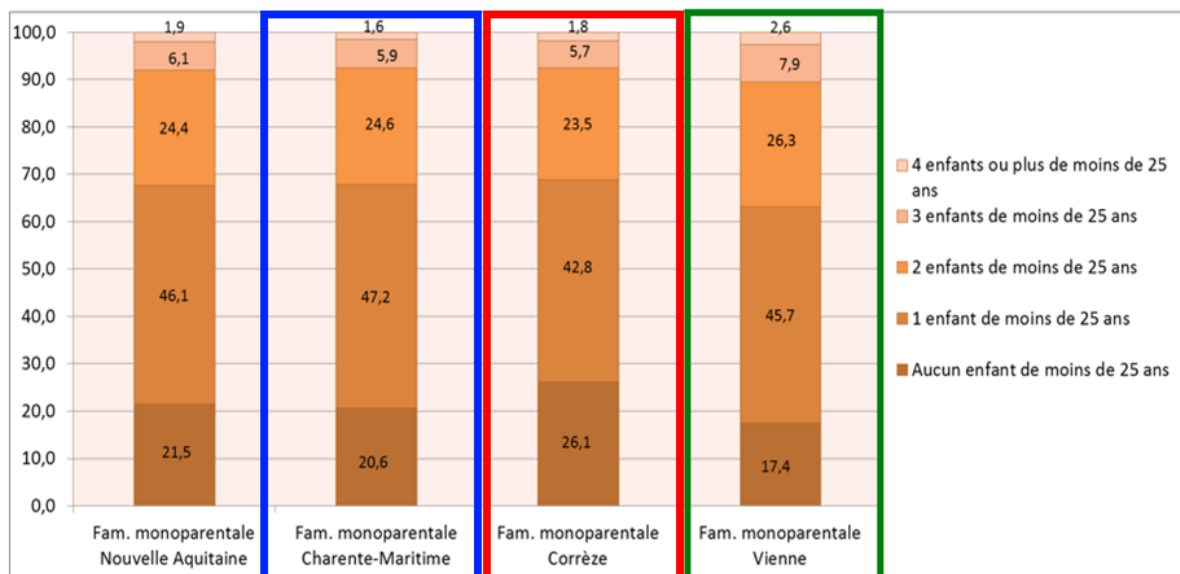
Fig.3 –Part des « familles monoparentales » et selon le type de monoparentalité parmi l'ensemble des familles en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

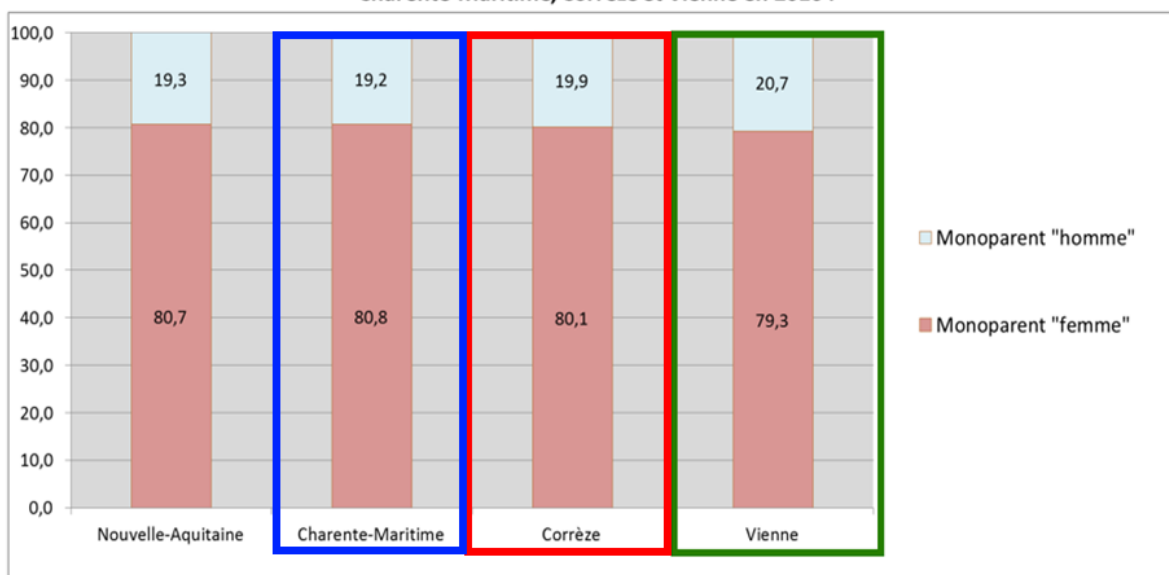
Les données présentées dans la figure ci-dessous nous permettent de confirmer les observations réalisées au niveau national : les familles monoparentales ont majoritairement 1 à 2 enfants de moins de 25 ans (Fig.4) et désignent principalement des mères solos (Fig.5).

Fig.4 – Répartition des familles monoparentale en fonction de leur nombre d'enfants de moins de 25 ans en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

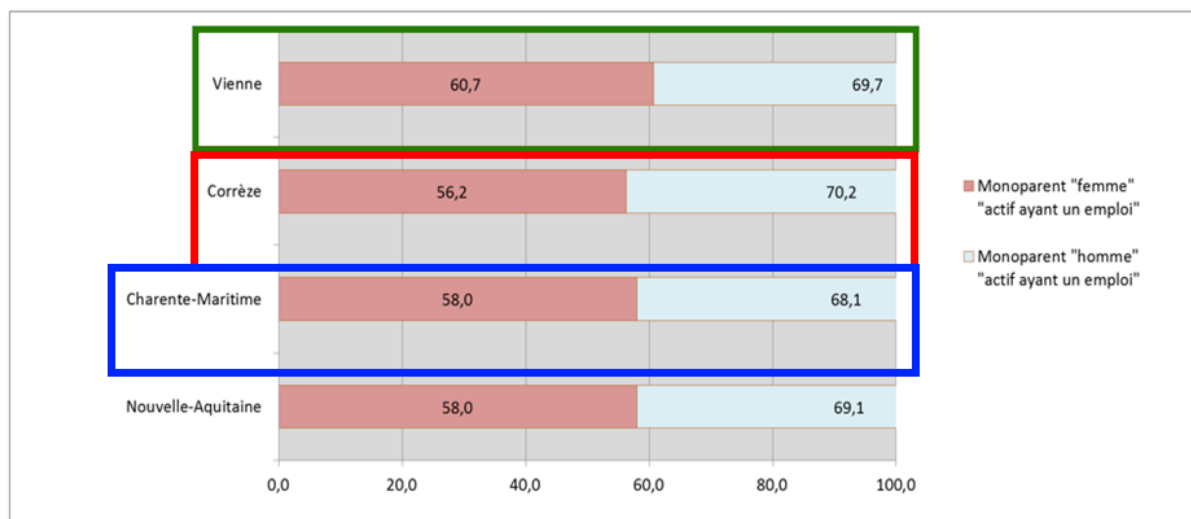
Fig.5 – Répartition des familles monoparentale en fonction du genre du monoparent en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Les monoparents sont majoritairement des « actifs ayant un emploi » et ce, quel que soit le genre. A noter que la part des « actifs ayant un emploi » parmi les monoparents « femme » se situe en moyenne aux alentours de 60% pour les 3 départements étudiés, la région Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine (Fig.6). Cette part des « actifs ayant un emploi » est supérieure de 10 points parmi les monoparents « homme » et se situe en moyenne aux alentours de 70%, quelle que soit l'échelle du territoire pris en compte.

Fig.6 – Répartition des monoparents « actifs ayant un emploi » selon leur genre en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



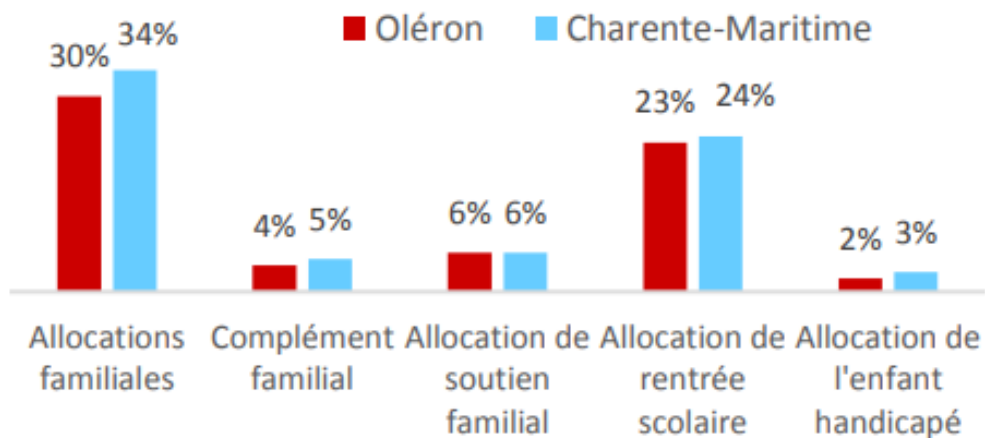
Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

De même que pour les caractéristiques de genre du monoparent et du nombre d'enfants de moins de 25 ans dans la famille monoparentale, la majorité des monoparents ont entre 40 et 54 ans. En effet, parmi les familles monoparentales de Nouvelle-Aquitaine, la part des monoparents âgés entre 40 et 54 ans se situe au-dessus de 50% **et atteint même 52,6% dans le département de la Charente-Maritime (Fig.7)**. L'étude comparative que nous avons réalisée nous permet de souligner que les parents solos habitant dans les trois départements étudiés ont les mêmes caractéristiques que le profil type que nous avons esquissé avec les données nationales que ce soit en termes de genre, d'âge, de nombre d'enfants de moins de 25 ans.

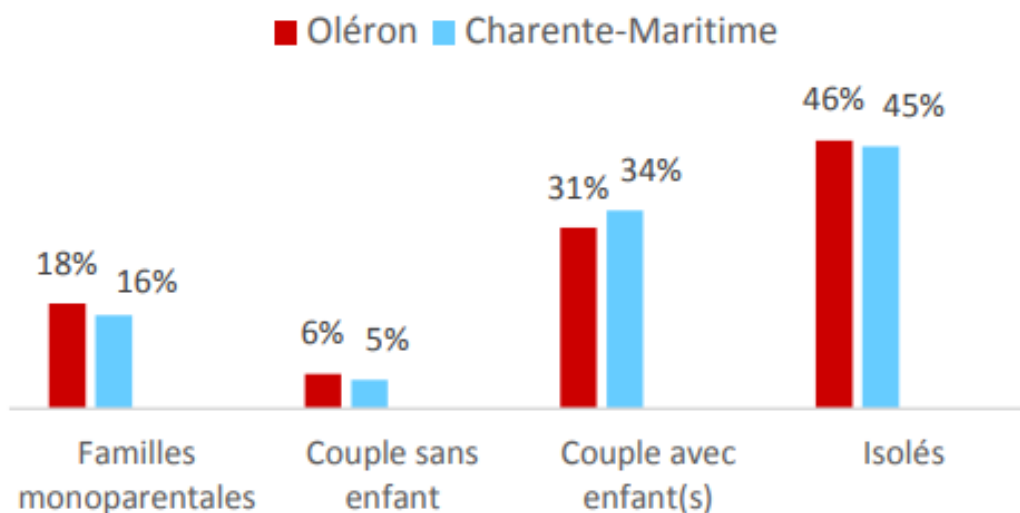
2.7 Quelle spécificité pour l'île d'Oléron ?

Au-delà de la spécificité géographique, l'île donne à voir les situations de mono/parentalité suivantes : légèrement plus de parents solos et isolés que la moyenne du département et un taux de service de garde par enfant situé dans la moyenne. Pourtant, les bénéficiaires sont moins nombreux sur l'île.

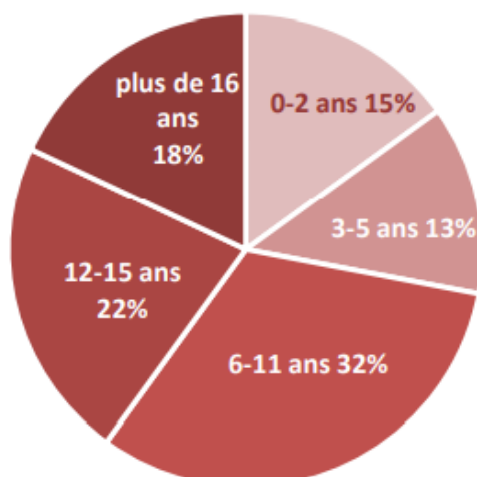
Répartition des prestations



Source : Caf 2018



Source : Caf 2018



La répartition des enfants par tranche d'âge est équivalente à celle du département

On dénombre **4 Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh)** sur le territoire, dont 3 gérés par une association.

2 locaux jeunes associatifs fonctionnent sur le territoire, chacun géré par une association.

Un Bureau information jeunesse (Bij) accueille les jeunes depuis 2012 en mettant à leur disposition des informations sur de très nombreux sujets et en les orientant en fonction de leurs besoins.

Au total, le nombre de familles monoparentales sur l'île a évolué de la sorte :

Composition des familles

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	6 585	100,0	6 619	100,0	6 772	100,0
Couples avec enfant(s)	2 048	31,1	1 952	29,5	1 847	27,3
Familles monoparentales	737	11,2	737	11,1	749	11,1
Hommes seuls avec enfant(s)	138	2,1	126	1,9	151	2,2
Femmes seules avec enfant(s)	599	9,1	611	9,2	598	8,8
Couples sans enfant	3 801	57,7	3 929	59,4	4 176	61,7

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

III° PROFIL DES REpondant.E.S



Le sexe :

Comme toujours dans ce type de questionnaire, les femmes sont majoritaires. Le sujet et le mode de passation accroissent d'autant plus leur représentation parmi les répondantes. Avec seulement de 10 hommes ayant répondu, il nous est difficile de faire une comparaison genrée des réponses, seulement quelques tendances et hypothèses. Pour plus de renseignements sur cette comparaison, il faudra se référer au rapport régional. Dans une autre comparaison, rappelons que les autres départements connaissent le même de réponses d'hommes.

Tableau 1 : Vous êtes

	Moyenne des répondant.e.s*
Un homme	9% (10 réponses)
Une femme	91% (110 réponses)

* Sur les questions sociodémographiques on note un taux de non-réponse de 10% environ.

Rappelons que les hommes monoparents sont, en creux, révélateurs des inégalités vécues par les femmes monoparentes :

Et les pères seuls ?

En 2011, 15 % des familles monoparentales étaient composées d'un père et de ses enfants, contre 11 % en 1990. Ces pères sont près de deux fois moins au chômage que les mères isolées (respectivement 9 % et 17 % en 2012). Ils ont aussi des revenus plus élevés. Les hommes isolés actifs disposent d'un niveau de vie médian 1,2 fois supérieur à celui des femmes seules actives (1 578 euros contre 1 324 euros pour une personne seule en 2013). En conséquence, les hommes seuls sont moins touchés par la pauvreté que les mères isolées : 20,9 % sont pauvres contre 29,4 % des mères à la tête d'une famille monoparentale, selon les données 2014 de l'Insee.

Pour en savoir plus :

- [Couples et familles](#), Insee Références, édition 2015, décembre 2015.

- [Les familles monoparentales depuis 1990](#), ministère des Affaires sociales, Dossiers Solidarité et santé n°67, juillet 2015.

L'âge :

L'âge des parents est un indicateur important lorsqu'il s'agit, notamment, de comparer les accès aux services en fonction des mobilités individuelles ou bien des connaissances des maîtrises de l'outil informatique.

Les populations les plus jeunes et les plus âgées ne sont pas ou peu renseignées, ce qui correspond aussi au profil des personnes interrogées dans cette enquête.

Ce sont aussi celles qui répondent le moins à ce type d'enquêtes : les usages sociaux du numérique en fonction des âges pouvant expliquer en partie ces différences de comportement, et aussi le fait que les enfants ne résident plus dans la résidence parentale passé un certain âge.

Tableau 2 : Quel âge avez-vous ?

	Moyenne des répondant.e.s
15-18ans	0%
19-25ans	1%
26-44ans	68%
45-65ans	31%
Plus de 65ans	0%

La catégorie socio professionnelle :

Comme dans tous les territoires interrogés, les employé.es sont majoritaires. Cette dissymétrie est attendue, étant donné que nous interrogeons massivement des femmes. La question des Catégories Socioprofessionnelles (CPS) est en première ligne interprétative, avec celle des éloignements physiques et de la précarité, en matière de comportements relatifs aux modes de garde. Tout d'abord, le travail est la deuxième source d'entourage amical (OCDE, 2008). De plus, les personnes au chômage sont également celles qui ont le moins de relations familiales également (Castel, 2007). Cette variable sera à mettre en tension avec les possibilités offertes, qui s'amenuisent de facto pour ces personnes.

Mais, travailler ne veut pas dire pour autant bénéficier des mêmes possibilités d'accueil. Ainsi, pour les personnes à temps partiel, et pour les professions à plus faibles revenus, les frais de garde correspondent à des choix stratégiques. Ils s'effectuent financièrement au détriment de loisirs, de la santé....

Comme le souligne l'Observatoire des inégalités, lire la question de la monoparentalité à l'aune des catégories socioprofessionnelles doit cependant se jumeler aux questions de temps partiels ou de précarité dans l'emploi : « Ces faibles revenus sont aussi liés au manque d'emploi. En 2014, 15 % des mères seules étaient au chômage, près de deux fois plus que l'ensemble des femmes. Ce taux atteint 33 % pour celles qui élèvent deux enfants ou plus, dont l'un à moins de trois ans. Le fait de devoir gérer seule les activités domestiques et les enfants complique l'intégration dans le monde du travail, tant il est parfois difficile, notamment, d'organiser et de financer la garde des enfants. »

Tableau 3 : Vous êtes ?

	Moyenne des répondant.e.s
Etudiant.e	0%
Ouvrier.e	4%
Artisan.e	5%
Cadre	1%
Retraité.e	0%
Employé.e	53%
Profession intermédiaire	12%
Cadre supérieur	1%
Actuellement sans emploi	14%
Commerçant	2,5%
Parent au foyer	7%
Agriculteur/trice	0%

L'échantillon comporte très peu de cadres (moins d'1%, ce qui est 5 fois inférieur à la moyenne constatée dans les autres enquêtes). Aux côtés des questions relatives aux CPS, nous avons aussi interrogé d'autres éléments relatifs à l'économie des familles comme par exemple les temps partiels. En matière de juxtaposition des temps de vie et des contraintes qui en découlent, une question sur les horaires de travail a également été posée. Enfin, les répondant.es ont aussi eu à renseigner des questions sur la situation familiale.

Tableau 4 : Si vous exercez un emploi, vous l'exercez à...

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Temps partiel	31%	20%
Temps complet	69%	80%

Beaucoup moins de personnes se sont déclarées à temps partiel sur l'île d'Oléron, mais ces résultats sont biaisés en raison de l'emploi saisonnier. Car nombre de personnes interrogées travaillent à temps plein, mais pas sur toute l'année en fonction de la saison touristique. Le taux d'horaires décalés confirme cette tendance.

Pour rappel, selon l'INSEE et l'Observatoire des inégalités, toutes ces questions sont prédominantes pour bien comprendre le vécu des familles monoparentales :

Portrait des familles monoparentales			
	Familles monoparentales	Couples avec enfants	Ensemble
REVENUS - PAUVRETE			
Niveau de vie mensuel médian (en euros, 2014)	1 184	1 712	1 679
Taux de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (en %, 2014)	35,9	11,4	14,1
Nombre d'individus pauvres à 60 % du niveau de vie médian (2014)	2 035 000	4 10 000	8 760 000
Part dans la population pauvre (%, 2014)	23,2	40,6	100
EMPLOI-CHÔMAGE			
Taux de chômage des femmes (en %, 2014)	15,0	7,0	9,0
Part des femmes à temps partiel subi (en %, 2012)	42,0	20,0	32,0
Taux d'emploi précaire des femmes (en %, 2012)	15,0	9,0	13,3
LOGEMENT			
Surpeuplement modéré (en %, 2013)	19,0	16,0	8,7

France métropolitaine.

Source : Insee, ministère des Affaires sociales - © Observatoire des inégalités

C'est pourquoi, pour poursuivre cette dynamique descriptive, nous pouvons aussi signaler les caractéristiques des répondant.e.s en matière d'horaires décalés ou de précarité dans le logement :

Tableau 5 : Etes-vous soumis.e à des horaires décalés ? (travail de nuit, en week-end...)

	Moyenne des répondant.e.s
Oui	45%
Non	55%

Cette variable est très importante car certains métiers du soin notamment liés au "care"⁵⁶ ont des horaires qui ne coïncident pas avec les accueils, tout en étant peu reconnus socialement (saisonnier.es, employées de maison, gardiennes, assistantes maternelles, aides-soignantes...) :

« Il devrait y avoir des centres de loisirs avec horaires adapté pour horaire atypique et surtout des modes de garde en juillet – aout ou bien des structures à plus larges horaires ! », femme veuve de 50 ans.

« Les difficultés de garde d'enfants ne me permettent plus d'exercer mon métier », femme de 42 ans

« Il manque vraiment une solution de garde (centre) pour les gens travaillant le samedi-dimanche, surtout quand on est isolé (aucune famille à proximité). On doit compter sur les amis, les ex conjoints, ce qui peut être délicat... », femme de 37ans.

Tableau 6 : Vous êtes....

	Moyenne des répondant.e.s
Locataire du privé	33%
Locataire du public	25%
Propriétaire	31%
Hébergé à titre gratuit	8%
Résident d'un centre d'hébergement	0%

⁵⁶ Le care renvoie à l'idée d'un soin mutuel, au fait de prendre soin d'autrui et de mettre ces valeurs au cœur de nos sociétés individualistes. Cette théorie trouve son origine dans les travaux de Caroll Gilligan en 1982, dans « une voix différente. Pour une éthique du care ». Les métiers liés au care sont pour plus de 80% occupés par des femmes, et peu rentables financièrement pour les salariées.

Concernant le logement, les chiffres sont conformes à la moyenne préalablement constatée, sauf l'hébergement à titre gratuit qui est deux fois supérieur. Cela reflète ce qui ressort des entretiens collectifs : à savoir l'entraide entre proches, familles, ami.es...

Il n'est pas non plus absurde de penser que le travail saisonnier offre des risques de voir se multiplier ce genre d'habitat non pas précaire mais non permanent. Cette caractéristique du logement nous donne aussi des indications sur l'implantation relationnelle des personnes, sur leurs réseaux.

Situation familiale :

Tableau 7 : Vous êtes....

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron (selon l'INSEE)
Célibataire avec enfant.s	40%	45%
Séparé.e avec enfant.s en résidence alternée	14%	13%
Séparé.e avec enfant.s en résidence complète	44%	42%
Veuf/ve	2%	5%

Presque la moitié des répondant.es est célibataire depuis le départ sur l'île. Ce qui induit à la fois une habitude d'autonomie, mais aussi la non possibilité d'avoir recours à l'ex conjoint concernant les modes de garde et d'accueil. La distance et l'inscription dans des réseaux d'entraide sont ici des facteurs à analyser.

Tableau 8 : nombre d'enfants par ménage.

	Moyenne des répondant.e.s
Un	48%
Deux	37%
Trois	10%
Quatre	5%
Cinq	0%
Six ou plus	0%

Il n'y a pas de famille nombreuse parmi les personnes interrogées, et la très grande majorité ont entre un et deux enfants.

Tableau 9 : Quel âge ont-ils ? (plusieurs réponses possibles)

Les enfants des répondant.e.s ont en moyenne entre 6 et 15 ans. Cette donnée influe sur le ressenti des aides qui cessent à 6 ans et des modes d'accueil avant 3 ans.

	Moyenne des répondant.e.s
Entre 0 et 3 ans	11%
Entre 3 et 5 ans	21%
Entre 6 et 11 ans	46%
Entre 12 et 15 ans	34%
Entre 16 et 18 ans	20%
Plus de 18 ans	17%

IV° LES MODES DE GARDE ET D'ACCUEIL

Les équipements sur l'île sont constitués de 5 crèches et 4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et d'un local Jeunes pour les adolescents jusqu'à 17 ans.

En voici la liste, issue du site intercommunal :

MULTI-ACCUEILS ASSOCIATIFS

- « Boule de Gomme » – 1 rue Victor Belliard – 17370 St TROJAN LES BAINS
Capacité d'accueil : 14 places – Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h45 –
Tél : 05 46 76 58 08 email : bouledegomme17@orange.fr
- « L'ilot mômes » – 15 rue Dubois Aubry – 17310 St PIERRE D'OLERON
Capacité d'accueil : 20 places – Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30
Tél : 05 46 76 65 43 email : lilotmomes@club-internet.fr
- « Les P'tits Loups de Mer » – rue du clos Sourbier – 17480 Le Château d'Oléron
Capacité d'accueil : 16 places – Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30
Tél : 05 46 47 50 50 email : lesptitsloupsdemer@free.fr

MULTI-ACCUEILS PUBLICS (CDC)

- « Les P'tites Canailles » – rue du Dr Seguin – Chéray – 17190 St GEORGES D'OLERON
Capacité d'accueil : 20 Places – Ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30
Tél : 05 46 75 00 27 email : creche.canailles@cdc-oleron.fr
- « Nos P'tits Drôles » – 2 rue des Salicornes – 17550 DOLUS D'OLERON
Capacité d'accueil : 20 Places – Ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 19h15
Tél : 05 46 36 57 91 email : creche.dolusdoleron@cdc-oleron.fr

Les 3-11 ans

- L'ATALANTE

Situé à Saint-Trojan les bains, au cœur d'un environnement privilégié le centre de loisirs Atalante est géré par une association d'habitants portant le même nom.

Les enfants sont accueillis de 3 à 11 ans les mercredis et vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Accueil à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Réservations 48h à l'avance minimum.

Un système de navette de bus a été mis en place pour les enfants du canton sud le matin et le soir.

Coordonnées : 30 avenue du Débarquement – 17370 Saint-Trojan les bains
Tél : 05 46 76 57 06 Mail : atalante.association@wanadoo.fr
Blog : <http://latalante.jimdo.com/>

- MAISON DE L'ENFANCE

Situé en plein cœur de Saint-Pierre d'Oléron, la Maison de l'enfance est gérée par l'association Léo Lagrange.

Les enfants sont accueillis de 3 à 11 ans les mercredis et les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 19h15. Accueil à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Réservations 48h à l'avance minimum selon les places disponibles.

L'association Léo Lagrange offre également un système de transport individualisé (ou par petits groupes) pour amener les enfants jusqu'à leurs activités sportives et culturelles se déroulant sur la commune de Saint-Pierre.

Coordonnées : Maison de l'Enfance 21 rue P. Mendès France 17310 Saint-Pierre d'Oléron
Tél : 05 46 36 09 03 mail : maisondelenfance@leolagrange.org

- LES FARFADETS

Situé dans au cœur du village de Cheray sur la commune de Saint-Georges d'Oléron, le centre de loisirs les Farfadets est géré par la Communauté de communes de l'Île d'Oléron.

Les enfants sont accueillis de 3 à 11 ans les mercredis et vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30. Accueil à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Réservations 48h à l'avance minimum selon les places disponibles.

Coordonnées : Rue de Docteur Seguin – Cheray – 17190 Saint-Georges d'Oléron
Tél : 05 46 47 96 83 / 06 24 77 20 42 mail : callesfarfadets@cdc-oleron.fr

- L'ILOT MARIN

Situé à l'entrée de la commune de Saint-Denis d'Oléron et installé depuis l'été 2012 dans de nouveaux locaux, l'accueil de loisirs L'Îlot Marin est géré par l'association Foyer Rural de Saint-Denis d'Oléron.

Les enfants sont accueillis de 3 à 11 ans les mercredis de 12h à 18h30 et durant vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30 (jusqu'à 19h pendant l'été). Accueil à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Réservation obligatoire.

Coordonnées : 7 ter rue Marc Guyonnet – 17650 Saint-Denis d'Oléron
Tél : 05 46 47 99 43 / 06 41 40 18 52 mail : ilotmarin@gmail.com

- OLOKAL

Le local Jeunes est ouvert aux jeunes de 12 à 17 ans sous la forme libre accueil.

Il est ouvert du mardi au samedi tout au long de l'année selon les horaires suivants :

Mardi et Vendredi de 17h à 19h

Coordonnées : 7 ter rue Marc Guyonnet – 17650 Saint-Denis d'Oléron

Tél : 05 46 76 94 45 mail : foyerlokal@gmail.com

- ACTION JEUN'S

Action Jeun's propose des activités sportives, culturelles et artistiques destinées aux 11-14 ans du sud d'Oléron, par l'association Atalante.

Chaque activité est proposée sur les différentes structures mises à disposition par les communes de Dolus-d'Oléron, du Château-d'Oléron, le Grand-Village-Plage et Saint-Trojan-les-Bains.

Certaines activités peuvent se dérouler en dehors de l'île.

L'ATALANTE Coordonnées : 30 avenue du Débarquement – 17370 Saint-Trojan les bains

Tél : 05 46 76 57 06 Mail : atalante.association@wanadoo.fr

Blog : <https://actionjeuns.jimdo.com/>

- LES CHANTIERS JEUNES

S'impliquer, prendre des responsabilités, s'engager pour son territoire sont les valeurs de ces animations. Pour passer des vacances différentes riches en émotions et hautes en couleur, il suffit de se renseigner.

Service enfance jeunesse, 59 route des allées 17310 Saint Pierre d'Oléron

Tél : 05 46 47 45 10 Mail : animation-jeunesse@cdc-oleron.fr

Enquête ([Microsoft Word - r\351sultats enqu\352te](#)) (cdc-oleron.com)

La question des équipements est fréquemment pointée par les familles, notamment concernant les adolescents. En effet, seul un local dédié à Saint Denis existe et s'arrête à 17 ans. Le manque d'animation et de ressources pour les 14-18 ans revient de manière récurrente dans le verbatim issu du questionnaire. L'oisiveté et la délinquance de ces jeunes y est souvent associée. Lors des focus groups auprès des institutionnels, il a été souligné que « c'est vrai que la petite enfance propose des relais importants mais effectivement j'ai pu rencontrer des mamans seules désœuvrées avec leurs ados ». M. Couturier rappelle qu'il rencontre de nombreuses femmes « ne sachant plus quoi faire » de leurs enfants (« plutôt des garçons ») et « on les culpabilise ». Pour Mme Devesvre « des familles laissent certains enfants seuls car ils ne veulent plus aller aux centres de loisirs ». Tout comme observé lors de l'enquête menée dans les QPV de Rochefort (2019), le manque d'autorité de certaines mères est ici pointé. Nombre d'entre elles nous ont confié avoir "des difficultés dans l'éducation des enfants" - "des difficultés pour poser l'autorité" et demandent de l'aide pour cela. Des groupes de paroles dédiés avec un professionnel compétent pourraient aider ces femmes en grande détresse. La question des mères demandant de l'aide pour l'éducation renvoie peut-être aussi à la stigmatisation dont elles sont régulièrement victimes quant à l'éventuelle suppression des allocations en raison d'enfants déscolarisés ou violents. A ce propos, la théorie de « la démission parentale » développée par Laurence Giovannoni, inspectrice d'académie, montre les ressorts de « la culpabilisation de certains parents » en les plaçant comme seuls responsables, en dehors de tout contexte. Cette approche coercitive centrée sur l'individu fait fi de tout contexte social, environnemental, géographique et éducatif et tend à punir le jeune vu comme dangereux par des menaces financières relevant de stéréotypes sociaux et inégalitaires

« J'aimerais tellement qu'il y ait plus de structures pour les enfants (type maison à balles, salle de jeux,) il faut que l'île pense à nos enfants mais aussi à nos ados et jeunes adultes... ou sont nos boîtes! Nos salles de jeux! Ils n'ont plus rien! C'est d'une tristesse pour eux! Cette île devient maison de retraite géante et il ne faudra pas s'étonner qu'ils l'a dégrade ou qu'ils l'a quittent. On a beau avoir un joli cadre de vie cela ne peut pas suffire quand on a 15ans! Maman de 4enfants je trouve qu'il faut arrêter de fermer les yeux sur ce problème. N'est-il pas possible d'ouvrir des locaux appartenant aux maries, tenus Par des associations; pour qu'ils aient au moins un endroit pour se rassembler, au lieu d'être sur la place du marché, ou rien n'est prévu pour eux ».

Ce sont surtout les personnes ayant peu de ressources financières, qui n'ont pas recours aux modes d'accueil proposés.

« Il manque vraiment une solution de garde (centre) pour les gens travaillant le samedi-dimanche, surtout quand on est isolé (aucune famille à proximité). On doit compter sur les amis, les ex conjoints, ce qui peut être délicat... »

Cette mère seule travaillant dans la restauration exprime ses difficultés concernant les modes de garde en raison de ses horaires atypiques notamment, mais également du coût de ces dernières. La question de la famille sur l'île revient de manière récurrente, avec celle des ami.es. Nombre de personnes interrogées n'ont pas de famille sur l'île et doivent compter sur le réseau amical, toujours aléatoire. Mais un autre frein est également le manque de connaissance des dispositifs, et la crainte d'y avoir recours :

« Il est vraiment difficile de faire garder son enfant en étant seule, loin de la famille ou sans et ne pouvant compter sur l'autre parent . Grace à l'assistante sociale de la CAF qui m'a fourni les coordonnées de l'agence d'aide à domicile, je peux faire garder mon enfant »

Pour beaucoup de mères seules peu qualifiées, tout comme observé en milieu rural, la personnification des interlocuteurs apparaît fondamentale. On ne dit pas la CAF ou la mairie, mais on nomme la personne de l'institution. Cela pose la question de « l'aller-vers », avec un visage connu ou reconnu. Pour autant, le ressenti concernant les équipements et le mode d'accueil diffère totalement selon les milieux socio-culturels, y compris lorsque la famille, les proches ne vivent pas sur l'île comme en témoigne cet homme infirmier :

« Mes enfants ont grandi à Oléron où je n'ai aucune famille. D'une manière j'ai pu trouver une offre suffisante pour s'occuper de mes enfants lorsque je travaillais durant toute leur enfance. L'offre de Saint Pierre notamment le CAsTel étant très arrangeante, en particulier de permettre aux enfants d'aller à leurs activités sur le temps périscolaire. ».

Plusieurs points doivent d'ores et déjà être notés :

A Oléron, les familles monoparentales ont recours aux centres de loisirs durant les périodes scolaires conformément à la moyenne constatée (63%) ainsi qu'aux modes de garde le mercredi comparativement à la moyenne des répondant.e.s (55%). Pour autant, ces chiffres recouvrent deux réalités différentes car ce sont massivement les familles ayant un travail saisonnier (métiers de service...) qui ont recours au périscolaire, et celles qui n'ont pas de famille proche, qui ont recours à l'accueil du mercredi.

A contrario, les familles ne travaillant pas n'ont jamais recours au mode d'accueil et ne s'accordent pas ou peu de temps pour elles.

Les effets de réputation des femmes seules évoqués lors des focus-groups se recourent lors des entretiens :

"Je pense qu'il est très compliqué de trouver du travail en étant seule avec 2 enfants. Je pense que c'est épuisant d'élever seule ses enfants. Mais je pense aussi que nous profitons bien des moments que nous passons ensemble, que j'ai de la chance et de la fierté à trouver des solutions à mes soucis ... Plus de finance me simplifierait certainement la vie, mais j'imagine qu'il y a pire que moi dans la vie et de m'occuper de mes enfants m'empêche de trop y réfléchir ... et de toutes manières ai-je le choix ?"

La « fierté » évoquée par cette maman seule émane en grande partie de ces effets de réputation, que l'on observe en milieu rural⁵⁷. Sur l'île, à l'instar du rural, « tout le monde connaît tout le

⁵⁷ [essai.pdf \(vie-publique.fr\)](#)

monde », ce qui permet une solidarité pour les natifs, mais également un contrôle social plus fort. Ce mécanisme est renforcé par les stéréotypes de genre, qui tendent à culpabiliser les « mauvaises mères » qui ne passent pas suffisamment de temps avec leurs enfants.

En dehors des femmes cadres, dont la rémunération permet une balance plus importante, une grande part des mères interrogées sur le territoire préfère ne pas travailler pour s'occuper à temps plein de leurs enfants comme en témoigne cette femme de 32 ans, mère d'un enfant de 4 ans :

« En finalité, cela devient soit le choix de présence et d'éduquer son enfant avec des finances ultra allégées soit le choix du travail et très peu de présence pour l'(les) enfant qui en a besoin. Le parent est primordial dans la construction de l'enfant, le travail l'est dans un autre domaine. On se retrouve dans un paradoxe. »

Tout comme en milieu rural, on note un plus fort recours aux « voisinages » dans les « autres » modalités de garde, ce qui indique également des systèmes d'entre-aides informels locaux. Pourtant, dans lors des entretiens, l'absence ou des lacunes en matière d'organisation plus « formelle » afférentes à l'entraide se fait sentir. La question des « nouveaux arrivants » dans la ville ou son aire urbaine se pose également. En moyenne, il y a moins de personnes déclarant demander une aide, même ponctuelle « à la famille » en matière de garde. En retour c'est la réponse « je ne peux compter que sur moi-même » qui augmente considérablement sur ce territoire pour les personnes n'ayant pas de famille sur l'île. L'isolement de certaines personnes exclues des modes de solidarité informelle, ressort dans les entretiens menés auprès des personnes « non natives » d'Oléron.

Tableau 10 : Avez-vous déjà eu recours à une crèche ou une assistante maternelle ou bien encore une garde à domicile pour vos enfants ?

Moyenne des répondant.e.s	
Oui	69%
Non	31%

La question de la crèche est fortement corrélée aux finances du foyer et à la structure du travail comme l'indique cette personne habitant le Nord de l'île :

« Il faudrait des horaires plus accessibles aux parents seuls avec enfants à tarifs bas Que ce soit en garderie scolaire ou centre aéré. Manque d'assistante maternelle prêt(e) à travailler les week-ends également. »

« Pendant mes périodes de recherche d'emploi, avoir de la dispo en établissement est impossible manque de place en urgence ... (ex : lorsque j'ai fait une période de formation dans un supermarché les horaires très tôt le matin ou tard le soir, ne sont pas compatibles avec ses horaires donc obligation d'avoir recours à mes parents ou des amis, situation qui aurait perduré si je n'avais pas eu la chance de trouver un travail avec des horaires plus souples ...) »

En effet, si on enlève de l'échantillon global les quartiers prioritaires de Rochefort, le recours à la crèche et aux assistants maternels est très faible à Oléron. Les trois raisons principales relevées sont :

- les effets de réputation des femmes ne travaillant pas
- les horaires atypiques des emplois saisonniers
- Le tarif jugé trop élevé.

Derrière ces chiffres, se dessinent aussi les questions de genre et de situation personnelle doivent aussi être prises en considération. En effet, les hommes de cet échantillon en situation de monoparentalité ont davantage recours aux modes de garde et d'accueil, tout en bénéficiant de davantage d'entraide informelle.

Tableau 11 : Avez-vous déjà eu recours à des centres de loisirs durant les périodes des vacances scolaires ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Oui	69%	62%
Non	31%	38%

Tableau 12 : Avez-vous déjà eu recours à des garderies / accueils périscolaires avant ou après l'école ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Oui	75%	68%
Non	25%	32%

Tableau 13 : Avez-vous déjà eu recours à des modes de garde le mercredi ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Oui	54%	55%
Non	46%	45%

Si le recours aux modes de garde et d'accueil est moins élevé concernant la période des vacances et du périscolaire, il l'est davantage le mercredi. Concernant les vacances, cela s'explique par le recours aux grands-parents, où certaines familles monoparentales n'hésitent pas « traverser le pont ». Le plus faible recours au périscolaire concerne lui les mères sans emploi et celles bénéficiant du réseau d'entraide informelle pour les natives de l'île. Le mercredi, quant à lui, permet à certaines familles de « souffler », tout en permettant aux enfants de « faire d'autres activités ».

Du côté des revenus, on observe que les personnes à hauts revenus (cadres, professions intellectuelles moindres dans cet échantillon) ont tendance à plus de recours aux aides en matière de garde. Ils et elles connaissent mieux les dispositifs et, comme nous l'avons vu, la figure du « bon parent » ne se traduit pas de la même manière en matière de sentiment de gêne ou de honte à laisser son enfant ou à faire appel à des aides. Toutefois, les tableaux qui suivent illustreront qu'au-delà des aides publiques proposées, ce sont aussi des aides privées qui sont sollicitées par ces parents-là.

Du côté des situations familiales on n'observe pas de différentiel net en matière de recours aux aides durant les vacances scolaires et périscolaires en fonction de la garde exclusive ou non. On peut émettre l'hypothèse qu'en garde alternée, les modes d'accueil sont similaires entre les parents.

Tableau 14 : Avez-vous déjà eu recours à d'autres modes de garde ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron	Bas niveaux de vie	Haut niveau de vie	Seul.e avec enfant.s	Garde partagée
Oui	63%	73%	64%	72%	64%	66%
Non	37%	27%	36%	28%	36%	34%

Ces résultats confirment l'importance de la solidarité à l'Île d'Oléron, à l'instar de celle constatée en milieu rural.

Tableau 15 : Si oui, lesquels ? (plusieurs réponses possibles)

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Des membres de la famille	81%	81%
Aide à domicile	5%	8%
Ami.e.s	42%	50%
Voisin.e.s	15%	21%
L'un.e de vos enfants	13%	13%
Autre	7%	6%

Le recours aux jeunes filles au pair y est fortement mentionné, et aux ami.es et voisins plus qu'ailleurs. Par ailleurs, conformément à ce qui est constaté, 6% d'enfants se gardent tout seul, faute d'alternatives. Ceci est confirmé par le plus faible taux concernant la garde alternée (2%), où les parents prennent moins de risque et peuvent davantage anticiper.

Du côté des revenus, comme les tableaux précédents le montrent, la question du mode de garde pour les personnes à hauts revenus ne se traduit pas de la même façon que chez les personnes à revenus plus modestes. Déléguer la garde est d'une part économiquement plus viable, mais aussi psychologiquement moins coûteuse. Ainsi, il n'existe pas une seule catégorie de réponse qui ne soit pas sur-représentée pour cette population. Ceci se confirme d'autant plus dans le tableau suivant, où, en cas d'urgence, les aides relationnelles (mais moins familiales) et les aides privées sont sollicitées. De manière générale, quelle que soit le type d'aides, les familles à haut revenus délèguent davantage les modes d'accueil et de garde.

Dans tous les cas, la place de la famille comme entraide est fondamentale. Ce qui n'est pas forcément le cas dans les milieux urbains ou pour les "nouveaux arrivants" déracinés sans famille à proximité.

La bête noire pour ces familles sans entourage proche reste les fameux imprévus.

« Faire garder ma petite fille de 4 ans est un stressé perpétuel. Au moindre imprévu cela devient un casse-tête très anxiogène et souvent on se sent seule... »

En Résumé

- *Les hommes interrogés et les cadres ont davantage peu recours aux modes de garde et d'accueil*
- *Les familles à haut revenus sollicitent ces modes pour plus de 87% d'entre elles*
- *La famille et les ami.es sont les deux autres modes de garde sollicités par ces familles*
- *Près de 30% des familles ne peuvent compter que sur elles-mêmes en cas d'empêchement. Ce sont majoritairement les femmes et les non-natives de l'île*
- *6% des enfants en moyenne n'ont pas d'autre mode de garde qu'eux-mêmes*

PORTRAIT : Paul, est chef d'entreprise sur l'île. Sinon durant la COVID il est « très pris par son travail qui l'occupe une grande partie de son temps ». Divorcé, il partage la garde avec son ex-femme « qui s'occupe pas mal des enfants c'est vrai ». Tous deux travaillent sur l'île depuis longtemps. Les réseaux (amicaux et familiaux) sont une modalité de garde fréquemment sollicité : « on a plein d'amis alors c'est vrai qu'entre les copains et la famille on s'occupe pas trop de qui va garder nos enfants... c'est pas vraiment une question pour nous ».

PORTRAIT : Nathalie travaille comme artiste, musicienne, et déclare nettement que la COVID a été un moment compliqué économiquement, mais que « en revanche, côté garde d'enfant c'était top comparé à d'habitude ». Maman d'un garçon de 8ans, elle le « prend souvent avec [elle] durant les concerts car la nuit ou le week-end y'a personne pour le garder ». Elle n'est arrivée que récemment sur l'île et ses contacts « font le même métier ». Par conséquent dit-elle : « il faut bien se débrouiller. On est dans un lieu plein de touristes à certains moments, mais on pense pas trop à celles et ceux qui animent l'île, des gens comme moi qui bossons mais sans solution de garde ».

V° LE TEMPS QUI MANQUE

Le temps qui manque » est massivement pointé par les femmes à faibles revenus. Les loisirs ne sont pas corrélés avec le temps libre (hors contraintes professionnelles), mais avec un autre paramètre toujours récurrent dans cette étude : les ressources financières. Pour le dire autrement, nous n'avons pas trouvé de corrélation directe entre le temps de travail des parents et les loisirs. Ce n'est pas parce que les parents n'exercent pas ou peu d'activité professionnelle, qu'ils s'octroient du temps pour eux, ou de loisirs avec leur enfant. Ce n'est donc pas un ratio mécanique qui doit être effectué, mais il faut interroger d'autres raisons telles que les ressources matérielles, environnementales et familiales.

Enfin, certains témoignages révèlent un véritable épuisement et découragement face aux dépenses induites ; c'est ce qui explique en grande partie le "choix" de certains parents de cesser de travailler afin de s'occuper et profiter de leur enfant. Ce choix compréhensible, conduit beaucoup de femmes à dépendre des aides sociales, y compris à la retraite, dans des situations de précarité importante.

Tableau 16 : Avez-vous des loisirs avec vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Oui	72%	78%
Non	28%	22%

Beaucoup de loisirs sont pratiqués sur l'île avec les enfants. La notion de mer, de plage est régulièrement évoquée. Le cinquième de personnes ne pratiquant pas de loisirs sont celles qui travaillent de manière saisonnière, et où les temps de loisirs des enfants correspondent à davantage de travail. Concernant les femmes à faible revenu, le coût des loisirs et le manque de transports sont régulièrement mis en avant.

Tableau 17 : Pouvez-vous avoir des loisirs sans vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Oui	43%	45%
Non	57%	55%

Ce sont majoritairement des femmes sans emploi qui répondent non, pour des raisons évoquées précédemment : les stéréotypes de genre et la réputation. La célèbre question qui va garder les enfants nous renvoie directement à la théorie du backlash ici à l'œuvre⁵⁸. Et quand certaines femmes à faibles ressources bravent les stéréotypes de genre et le contrôle social, elles peuvent renoncer faute de moyens.

"Il y a une association qui existe, qui propose des activités, avec et sans les enfants, mais ils n'incluent pas la garde des enfants pour les activités sans les enfants, c'est dommage. Ce qui est également dommage, c'est qu'il existe des entreprises qui proposent des activités, avec ou sans les enfants, mais qu'aucune aide financière n'est mise en place pour celles-ci. Et ce que je trouve plus que dommage, c'est que les parents doivent se priver d'activités, associatives ou non, et donc de liens sociaux, parce que lorsqu'on est une famille monoparentale, avec un seul enfant de surcroît, on va forcément faire le choix de donner une activité à son enfant. Qu'il existe des aides pour cela. Mais qu'il n'existe aucune aide pour les adultes, alors que les activités sont plus coûteuses, et qu'il faut ajouter le coût de la garde. Il faudrait peut-être créer une sorte de chèque déjeuner, mais pour les activités, ainsi qu'une garderie pour les soirs et nuits, je suis persuadée que ça pourrait également intéresser des commerçants qui font les marchés de nuits."

Tableau 18 : Etes-vous parti.e en vacances avec vos enfants ces deux dernières années ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Oui	62%	49%
Non	28%	51%

L'île d'Oléron possède le plus faible taux de départs en vacances. Mais comme nous l'avons vu, les loisirs y sont aussi les plus élevés. La douceur de vivre et le cadre général n'explique pas tout, car il existe une très forte corrélation entre les départs pour les cadres, et les non-départs pour les familles à faible revenu et celles qui sont saisonnières.

Les cadres sont ceux qui partent le plus, tout en ayant le plus de loisirs. Il y a donc d'autres variables explicatives. Pour autant, il existe un facteur important d'explication : les emplois saisonniers, qui ne coïncident pas avec les vacances des enfants. En effectuant une strate des personnes à l'emploi, ce sont majoritairement celles qui travaillent en tant qu'employées qui ne partent pas. Leurs congés étant toujours décalés par rapport aux vacances d'hiver ou d'été. C'est ce qui explique majoritairement ces non-départs.

⁵⁸Le *backlash* est associé à une réaction conservatrice à un changement social et politique progressiste. Par exemple ici, les femmes seules partant sans leurs enfants en les confiant à un tiers.

Concernant les familles les plus modestes, une autre explication apparaît : celle de demander de l'aide car « sur l'île, tout le monde se connaît » revient de manière récurrente mais aussi l'incompréhension de certains dispositifs entraînant parfois des non recours, qui peuvent être dénoués lors d'une rencontre avec un ou une professionnelle, comme précédemment évoqué.

Il existe cependant des situations qui s'expliquent en fonction des territoires.

Note 1 : Si l'INSEE calcule un « taux de départ » en vacances en fonction de longs ou courts séjours, la présente enquête renseigne plus le fait de pouvoir dire « être parti en vacances ». Selon l'INSEE, les revenus sont les premiers facteurs d'influence sociodémographiques en matière de vacances, suivis par le lieu d'habitation. Mais, la mesure de l'INSEE est annuelle, alors que notre étude a volontairement voulu balayer les deux dernières années afin d'augmenter possiblement le « taux de départ ».

Lire : Rouquette C. (2000), « Chaque année, quatre Français sur dix ne partent pas en vacances », Insee Première, n° 734.

Tableau 19 : Combien de temps libre par semaine vous accordez-vous, rien que pour vous ?

	Moyenne	Île d'Oléron
-2h	68%	61%
Entre 2 et 6h	25%	28%
Entre 6 et 10h	4%	7%
10h et plus	3%	3%

Pour des raisons liées aux déplacements et au fort contrôle social constaté, le temps libre pour soi est l'un des plus bas constaté. Sans surprise, les femmes seules avec enfant.s sont celles qui s'accordent le moins de temps libre par semaine. S'il est donc un public sur lequel nous attirons l'attention, c'est bien ce profil de femmes. Certains témoignages révèlent un véritable épuisement et découragement face aux dépenses induites ; c'est ce qui explique en grande partie le "choix" de certains parents de cesser de travailler afin de s'occuper et profiter de leur enfant. Ce choix compréhensible, conduit beaucoup de femmes à dépendre des aides sociales, y compris à la retraite, dans des situations de précarité importante.

Tableau 20 : Allez-vous à vos rendez-vous médicaux avec vos enfants ?

Il est également à noter que les 5% de femmes sans véhicule se rendent « toujours » aux rendez-vous médicaux avec leur.s enfants. Même s'il y a un hôpital sur l'île, pour les populations habitant au Nord, l'accessibilité y est compliquée.

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Toujours	10%	9%
Souvent	21%	14%
Parfois	36%	40%
Jamais	33%	36%

Note 2 : La présence des enfants, la culpabilité à les laisser, le peu de temps disponible et les questions de précarité éloignent de nombreuses familles monoparentales des soins. Ce tableau n'en donne pas forcément une mesure directe car il ne dit pas la proportion de familles abandonnant le système de soin pour des raisons financières et de relégation sociale, économique et géographique.

Lire : Struffolino, Emanuela, Laura Bernardi, et MariekeVoorpostel. « La santé perçue des mères de familles monoparentales en Suisse : le rôle de l'activité professionnelle et de l'éducation », *Population*, vol. 71, no. 2, 2016, pp. 193-222.

Tableau 21 : Effectuez-vous vos démarches administratives ou vos recherches d'emploi / de formation en présence de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Toujours	9%	8%
Souvent	23%	15%
Parfois	34%	40%
Jamais	34%	36%

En Résumé

- *Plus de 50% des familles monoparentales ne sont pas parties en vacances les deux dernières années précédant l'enquête.*
- *Les familles monoparentales s'accordent peu de temps pour elles (moins de 2heures par semaine en moyenne), avec des différences notables entre les genres et le statut de garde des parents.*
- *Toutes variables confondues, les familles en garde partagée sont celles qui ont le plus de temps libre pour elles, partent plus en vacances et ont davantage de loisirs avec ou sans leurs enfants.*

PORTRAIT : Sophie est une jeune maman de 30ans. Récemment séparée de son compagnon elle avoue « ne pas avoir de temps pour elle ». « Là vous m'appellez, j'étends le linge et je surveille ma fille » dit-elle en riant... Alors que nous lui proposons de reporter l'appel elle déclare que « ca ne changerait pas grand-chose, j'ai jamais le temps ! ». Entre la solitude, le manque d'amis et de famille à proximité et les questions de santé qui la font « aller et venir vers le continent » elle met l'accent sur ce temps qui manque, non par souci d'organisation mais el et bien par éloignement de nombreux services. « Je voulais vivre ici, je dois bien dire que je le regrette parfois. J'ai sacrifié beaucoup d'activités pour être au calme, et je me retrouve à me déplacer beaucoup sans gagner en sérénité ».

VI° DEPLACEMENTS

Tout comme dans les quatre territoires étudiés, la voiture est le premier mode de déplacement utilisé. Ce déplacement, ainsi que cette possession sont corrélés à deux variables indépendantes qui sont la ruralité et les ressources financières. Plus on s'éloigne des Métropoles et/ou centres urbains, plus la voiture est utilisée (sans surprise). Mais la possession d'un véhicule pour les familles les plus pauvres engendre des frais qui s'effectuent souvent au détriment des loisirs. Sur l'île, plus qu'ailleurs, la question des transports est fondamentale, car seules 4 lignes de bus (dont deux uniquement l'été) traversent une partie de la communauté de communes. Sans véhicule, les personnes sont totalement isolées et dépendantes des infrastructures et donc des politiques publiques lorsque l'entourage fait défaut. Il existe des plateformes de co-voiturage, mais cela nécessite des horaires fixes et ne permet pas de s'organiser en cas d'imprévus. Or, les imprévus sont fréquents pour les familles monoparentales. Les 5% de familles qui ne possèdent pas de véhicule sont extrêmement lésées.

« Il serait vraiment bien qu'il y ait des navettes ou des bus pour se déplacer toute l'année. Pour aller faire les courses. Aller se promener avec les enfants... Je n'ai pas les moyens de passer mon permis. Je dépends soit des autres ou alors je dois me débrouiller à pied. J'ai refusé du travail faute de moyen de locomotion. »

Tableau 22 : Quel est votre mode de déplacement principal ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Voiture	83%	89%
Covoiturage	0.5%	0,5%
Transport en commun	7%	0
Moto / scooter	0.5%	1%
Vélo	2%	3%
A pied	7%	6%

Ce tableau résume à lui seul le peu de transports en commun constaté sur l'île, mais aussi l'inefficacité du covoiturage pour ces familles, malgré les plateformes dédiées.

Note 3 : Selon l'INSEE la voiture reste le mode de transport prédominant en France. Chez les actifs/ves, 80% des déplacements de plus 6km se font en voiture. Cette proportion baisse à 60% pour des distances inférieures (souvent en ville). Le vélo ne dépasse pas les 2% d'usage pour la même population se rendant au travail. Les transports en commun sont utilisés pour environ 15% des trajets « domicile-travail » (sauf pour les distances de moins de 2km, auquel cas 7% des individus en moyenne les utilisent).

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2015, distancier Metric.

Tableau 23 : Disposez-vous d'un véhicule ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Oui	85%	95%
Non	15%	5%

La strate des personnes sans véhicule est la plus dégradée dans tous les items relevés (pas de temps, peu de loisirs...).

« Il faut des transports en commun plus importants plus fréquents pour permettre aux enfants de pouvoir avoir des activités extra-scolaire, il y a des activités que ma fille souhaiterait faire mais auxquelles je ne peux pas l'accompagner du coup ça restreint considérablement ses choix (ex: les activités éloignées du lieu d'habitation ou pdt les journées où l'on travaille) »

Tableau 24 : Rencontrez-vous des difficultés dans vos déplacements ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Oui	31%	19%
Non	69%	81%

Plus on s'éloigne des centres urbains, plus les distances sont longues et pénibles. Mais comme nous le verrons plus loin, la distance ne fait pas tout sur le ressenti; bien au contraire car d'autres éléments influent considérablement.

Tableau 25 : Combien de kilomètres parcourez-vous chaque jour en moyenne de votre domicile au lieu de garde / scolarisation de vos enfants ?

	Moyenne	Île d'Oléron
-1km	22%	16%
Entre 1 et 3km	24%	24%
Entre 3 et 5km	17%	24%
Entre 5 et 10km	15%	13%
Entre 10 et 15km	8%	6%
Plus de 15km	14%	18%

Ce n'est pas nécessairement la distance qui est souvent pointée du doigt, plutôt le contexte, les politiques publiques et municipales dédiées, et la possession d'un véhicule, même si les distances parcourues sont plus longues que la moyenne constatée.

Tableau 26 : Vous trouvez cette distance... ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Adaptée	86%	87%
Inadaptée	14%	13%

Peu de personnes ne déclarent pas trouver ces distances inadaptées. Or, matériellement comme géographiquement, des inégalités apparaissent entre celles et ceux qui ont un véhicule ou pas par exemple. « Demander des aides » ou « se plaindre » relève d'autres phénomènes que ceux de la mesure kilométrique ou uniquement économique –cf tableau 28 (même si les hauts revenus sont sensiblement plus satisfaits des distances, notamment car ils bénéficient d'aides privées).

Tableau 27 : Si vous êtes en activité, combien de kilomètres parcourez-vous chaque jour en moyenne de votre lieu de travail au lieu de garde / scolarisation de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
-1km	12%	13%
Entre 1 et 3km	13%	11%
Entre 3 et 5km	12%	15%
Entre 5 et 10km	16%	15%
Entre 10 et 15km	11%	13%
Plus de 15km	36%	33%

Tableau 28 : Vous trouvez cette distance... ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Adaptée	74%	83%
Inadaptée	26%	18

Encore une fois, les distances parcourues sont jugées adaptées, mais à la seule condition d'avoir un véhicule !

En résumé

- *Il n'y a pas de corrélation majeure entre les distances parcourues et la longueur de ces dernières*
- *Si les distances sont plus importantes, tout comme en milieu rural et, parallèlement, si les individus trouvent ces distances « raisonnables » ou « acceptables » c'est aussi qu'ils et elles se sont accommodés de ces distances, au détriment d'autres types de déplacements (loisirs, santé etc.).*
- *Cela montre aussi que ce n'est pas la distance effective parcourue qui est prépondérante, mais les modalités inhérentes ainsi que la pénibilité. Par exemple, les personnes sans voiture sont celles qui parcourent le moins de distance et qui trouvent les distances inadaptées.*

PORTRAIT : Valérie a 52ans. Employée sur l'île et mère de deux enfants, elle « jongle » avec les distances. « Oléron c'est petit, mais il faut toujours prendre sa voiture, alors au fond tout est loin ». Un temps sans voiture elle déclare que « ici, sans voiture, tu ne vis pas. Tu fais ce qui est disponible là, tout proche, mais après tu dois solliciter des gens. Alors si tu connais personne c'est loupé. Déjà que les mères seules ont l'image de personnes qui ont tout le temps besoin d'aide, là c'est complètement exacerbé ! »

VII° FRAIS D'ACCUEIL ET DE GARDE

Les problèmes financiers sont légions pour ces familles, qui doivent « faire des choix » régulièrement afin de contrôler les dépenses. Le choix dans les loisirs, mais aussi éviter un maximum les frais de garde et d'accueil au détriment de leur propre bien-être.

"Il y a une association qui existe, qui propose des activités, avec et sans les enfants, mais ils n'incluent pas la garde des enfants pour les activités sans les enfants, c'est dommage. Ce qui est également dommage, c'est qu'il existe des entreprises qui proposent des activités, avec ou sans les enfants, mais qu'aucune aide financière n'est mise en place pour celles-ci. Et ce que je trouve plus que dommage, c'est que les parents doivent se priver d'activités, associatives ou non, et donc de liens sociaux, parce que lorsqu'on est une famille monoparentale, avec un seul enfant de surcroît, on va forcément faire le choix de donner une activité à son enfant. Qu'il existe des aides pour cela. Mais qu'il n'existe aucune aide pour les adultes, alors que les activités sont plus coûteuses, et qu'il faut ajouter le coût de la garde. Il faudrait peut-être créer une sorte de chèque déjeuné, mais pour les activités, ainsi qu'une garderie pour les soirs et nuits, je suis persuadée que ça pourrait également intéresser des commerçants qui font les marchés de nuits."

Au-delà des questions relatives à la mobilité et aux distances, des questions propres aux aides ont été posées dans les focus groupes. Globalement les répondant.e.s trouvent la prise en charge satisfaisante. Mais au vu des difficultés évoquées dans les focus groupes, on émet aussi l'hypothèse d'une posture « passive » face aux aides, à savoir que les personnes se satisfont de ce qui leur est proposé, sans maîtriser l'ensemble des rouages. Nombre de parents interrogés pensent que ne travaillant pas, ils " n'ont pas droit aux modes de garde". Et pour les personnes qui travaillent, elles ont parfois des assistantes maternelles moins chères (avec déduction d'impôt) que les crèches, ou bien, si elles ont des horaires atypiques, peuvent se confronter à des problèmes de dispositifs d'accueils. Parfois, ce sont aussi des particuliers employeurs qui ne connaissent pas leurs droits : par exemple sur le fait de pouvoir obtenir des aides pour embaucher un assistant maternel. De plus, devenir employeur, pour les familles les plus précaires demeure extrêmement compliqué.

Et, comme noté dans les précédentes enquêtes, les femmes dépendantes des pensions alimentaires se retrouvent lésées lorsque l'autre parent ne paie pas la pension alimentaire :

« Je n'en ai plus besoin maintenant mais être une maman seule à s'occuper de ses enfants sans aide du conjoint c'est surtout la que ça pêche C'est bien d'aider financièrement les parents solos mais faire en sorte que la justice avance plus vite pour ce genre de cas m'aurait permis de vivre normalement sans attendre 3 ans qu'un juge ordonne à mon ex mari de payer une pension..... »

Enfin, nombre de femmes cadres taisent leur situation en milieu professionnel afin d'éviter toute stigmatisation éventuelle, et des conséquences sur leur carrière. A ceci, se cumule une réalité professionnelle qui est celle des primes de plus en plus mises à condition dans le privé. C'est le cas par exemple de la prime d'assiduité qui n'est pas attribuée en cas d'absences répétées. Or, lorsqu'on est seul.e avec son enfant et une famille éloignée, cette prime devient extrêmement ardue à obtenir. Elles font alors le choix de prendre des congés et de ne pas poser de jours pour enfant-malade, au détriment de leur bien-être.

Mais une autre raison est relevée dans les entretiens : les différences de tarifs entre structures :

« Je ne trouve pas normal que la commune de St Pierre d'Oléron soit la seule à facturer l'accueil garderie du soir. Sur les autres communes cet accueil est gratuit. Il me semble logique que ce soit le cas pour les mercredis et vacances mais je ne comprends pas cette différence de traitement. »

Tableau 29 : Bénéficiez-vous d'une prise en charge pour vos frais de garde ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
OUI	19%	12%
NON	81%	88%

De manière très significative, les hommes déclarent bénéficier de peu de prise en charge en raison notamment de la garde partagée et de leurs plus hauts revenus. Mais ce ne sont pas uniquement les modes d'accueil et de garde qui coûtent le plus cher pour les enfants en âge de scolarisation, c'est toute la scolarité autour comme le montre ce témoignage issu du verbatim :

Tableau 30 : Quel est le coût mensuel de vos frais de garde ou de reste à charge ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Aucun	44%	47%
-50€	15%	11%
Entre 50 et 100€	27%	23%
Entre 150 et 250€	8%	8%
Entre 250 et 350€	3%	2%
Plus de 350€	3%	5%

Le coût des frais de garde est sensiblement le même pour toutes et tous, à l'exception des hauts revenus qui peuvent payer plus de 350 euros par mois. Ce différentiel, en contradiction avec les plus hauts revenus des hommes s'explique en grande partie sur les temps partiels choisis et non subis. Les familles monoparentales sont trois fois plus à temps partiel et organisent leurs horaires de travail en fonction des sorties scolaires.

Pour autant, près de la moitié n'ont aucun frais, en raison notamment des femmes sans emploi et des réseaux d'entraides informels.

Tableau 31 : Estimez-vous que ces prises en charge sont ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Suffisante	46%	51%
Insuffisante	54%	49%

Ce tableau montre que les prises en charge financières sont corrélées à l'âge de l'enfant (avec le seuil fatidique des 6 ans), mais surtout au sexe. En effet, nous n'observons pas de différentiel significatif entre les faibles et les hauts revenus, mais un delta considérable entre les femmes qui jugent les aides insuffisantes pour plus de 60% d'entre elles et les hommes dont le taux atteint 40%. Les femmes, dont les revenus sont inférieurs à 20% par rapport aux hommes en moyenne dénoncent massivement la suppression des aides après 6 ans, ou des rapports aux services compliqués.

Les familles n'exerçant pas d'emploi

Les personnes en situation de chômage ou au foyer représentent près du quart des personnes de cette étude. Elles ont en commun une forte défiance vis-à-vis des institutions, et ont une forte déperdition familiale et du lien social. Les questions relationnelles et économiques se jumelant, le problème des ressources financières et sociales se cumulent alors. Robert Castel montre bien la corrélation entre lien social et professionnel. L'hypothèse formulée ici est celle d'un isolement et d'un rapport compliqué aux institutions, amplifié par la fracture numérique. Les centres sociaux et les associations identifiées peuvent alors servir de relais pour ces familles. Les parents rencontrés lors des entretiens collectifs souffrent d'isolement et réclament davantage de lieux de rencontres entre parents seuls. Les personnes rencontrées sans activités professionnelles lors de l'enquête fréquentaient souvent les centres culturels et sociaux et les associations caritatives. Enfin, beaucoup de mères au foyer vivent au tempo de leur.s enfant.s avec quatre allers/retours par jour du domicile à l'école, et les tâches domestiques afférentes.

Le temps non occupé par un emploi est largement compensé par le temps ménager. Majoritairement sans véhicule, ces parents sont souvent tenus d'utiliser les transports en commun pour effectuer les courses et les démarches administratives. Une grande part d'entre elles (plus de 70%) n'utilise aucun mode de garde ou d'accueil pour leur enfant.

Trois raisons majeures sont avancées pour cela :

- ✓ Certaines femmes, telles celles rencontrées dans les QPV ne vivent que pour leurs enfants et rythment toute leur journée sur le bien-être de ce dernier à leur détriment parfois.
- ✓ Des personnes interrogées pensent qu'en "ne travaillant pas, elles n'ont pas le droit de prétendre à la cantine scolaire, aux centres de loisirs, crèches..."
- ✓ Enfin, certaines ont incorporé les stéréotypes genrés et l'"image de la bonne mère" qui s'occupe entièrement de ses enfants.

Ces familles sont aussi celles qui se préoccupent le moins de leur santé. La présence des enfants, la culpabilité à les laisser, les questions de précarité éloignent de nombreuses familles monoparentales des soins⁵⁹, mais aussi des vacances et loisirs malgré les dispositifs existants. C'est pourquoi certains dispositifs mis en place sont fort importants pour pallier le manque de moyens de ces finances ne sont pas toujours adaptés à leur situation et rendent ces familles extrêmement dépendantes des associations sur place, des personnes qui y officient, ainsi que des infrastructures. Les besoins jugés prioritaires sont davantage immatériels: "*Beaucoup de parents sont en fait au-delà de l'isolement psychologique dans une forme très marquée d'effacement de soi-même, d'oubli de soi*", écrivent les auteurs du rapport.

Tableau 32 : Comment estimez-vous vos connaissances en matière d'aides pour la garde / l'accueil d'enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Île d'Oléron
Très bonne	12%	12%
Assez bonne	39%	46%
Mauvaise	39%	22%
Très mauvaise	17%	20%

⁵⁹ Lire : Struffolino, Emanuela, Laura Bernardi, et Marieke Voorpostel. « La santé perçue des mères de familles monoparentales en Suisse : le rôle de l'activité professionnelle et de l'éducation », *Population*, vol. 71, no. 2, 2016, pp. 193-222.

La connaissance des dispositifs est majoritaire à Oléron, contrairement aux autres villes enquêtées. Il est souvent fait mention du bouche-à-oreille, qui fonctionne bien, des bons filons partagés entre proches. Dans cette enquête, en étudiant le verbatim, deux points apparaissent en dehors des tableaux: ce sont l'entraide et la confiance aux personnes.

Mais une question se pose alors : si la connaissance des dispositifs fonctionne bien de manière informelle, que se passe-t-il pour les nouveaux venus ?

La fracture numérique n'a pas été évoquée dans cette enquête. Nous rappelons que l'absence de personnes physiques est au cœur de cette problématique. Selon les centres sociaux interrogés, il y a un nouveau métier à développer pour combler cette fracture numérique ; du côté des vacances, il est dit qu'il est primordial d'accompagner des familles qui ne partent jamais en vacances, notamment pour faciliter les aides. Une question reste en suspens : toucher les familles que les centres ne touchent jamais. Le maillage territorial se pose alors, mais aussi la diffusion de l'information ainsi que l'accompagnement des familles dans les « habitudes » et les « projets rassurants ». De manière globale, est posée ici comme ailleurs le manque de soutien des institutions rencontrées et le fait d'« aller les chercher ». « On est seule dans la galère émotionnelle », dit une interviewée, tout en saluant le travail dans les centres sociaux et les répercussions possibles en cas d'information de la situation (professionnelle, scolaire...). Des initiatives telles que celles développées dans le Roannais⁶⁰ autorisent des projets permettant « d'aller vers » les habitantes et habitants éloignés du numérique avec l'aide du CCAS. Pour cela, ils se rendent chez les personnes identifiées au moyen d'un outil numérique ultramobile connecté en permanence. Cela demande des moyens humains et matériels supplémentaires, mais cela apparaît de manière saillante à l'aune de cette étude. C'est aussi pour cette raison que Rochefort a fait le choix cohérent et pertinent de proposer le questionnaire en version papier, en prenant le temps nécessaire pour sa saisie.

⁶⁰https://www.fabrique-territoires-sante.org/sites/default/files/inspiration_roannaisagglo_mediation_sante_numertique.pdf

En résumé

- *Les frais de garde et d'accueil ne sont pas directement corrélés aux revenus et dépendent principalement*

- *du niveau de connaissance des dispositifs*
- *des moyens d'agir*
- *des dispositifs adaptés aux personnes*
- *du rapport des institutions aux familles*
- *du genre*

PORTRAIT : Marie Pierre évoque assez facilement la question financière en ce qui concerne la garde de sa fille de 3ans : « C'est simple, si on ne m'avait pas dit ce à quoi j'avais droit je crois que j'aurais rien demandé. » Quand on lui demande pourquoi elle souligne qu'elle « avait le sentiment de trop gagner ». Employée au smic, elle découvre auprès de la CAF des dispositifs d'aides qu'elle ignorait ou auxquels elle n'aurait pas prétendu. « L'idée de demander, de se sentir pas assez pauvre ou trop pauvre je sais pas... c'était pas ce dont j'avais envie, je voulais m'en sortir toute seule ».

VIII. Focal sur quelques points saillants :

1. L'importance du territoire

1.1 l'île d'Oléron : un style de vie comparable au rural

Habiter à Oléron ne signifie pas nécessairement "être à la mer" avec les photographies souvent stéréotypées, mais majoritairement être isolé pour les nouveaux venus. Les plus riches bénéficient du confort et des avantages de ce paysage éloigné du bruit de la ville. Les plus pauvres s'en sortent difficilement, grâce à l'entraide et à l'entourage amical et familial, qui est primordial pour les familles monoparentales concernant les accueils et gardes pour leur enfant. Mais ce n'est pas le cas pour les personnes exclues des villes et de leurs périphéries, qui se retrouvent dans un milieu inhospitalier, voire même hostile parfois.

- **Les néo venus sur l'île, proches des néo-ruraux**

Dans l'enquête menée dans la Vienne, la ruralité subie est très souvent revenue. Outre le manque de services, dû en grande partie à la métropolisation des villes, vivre nouvellement sur l'île sans famille peut s'avérer hautement problématique. Concernant le logement, on constate une très forte proportion de propriétaires, et peu de personnes résidant dans les logements sociaux, ce qui est assez courant dans les milieux ruraux éloignés des centres urbains, où le foncier reste encore accessible, mais quel est l'état des logements accessibles quand le foncier sur l'île est élevé. La pauvreté, le faible taux de logements à loyers très modérés expliquent cette répartition non conforme à la répartition des ménages et pose une nouvelle fois la question du droit à la ville (Lefebvre, 1968).

Cette entraide rurale observée, peut aussi être refusée à certaines personnes jugées indésirables. Il existe un habitus urbain différent de celui de l'habitus rural, où le contrôle social est plus grand. C'est ce qui amène certaines mamans à se consacrer uniquement à leurs enfants afin de ne pas être « étiquetées ». Habiter sur l'île sans véhicule en situation de monoparentalité, c'est courir après le temps, sans avoir forcément de lien social, ni d'entourage aidant. C'est d'ailleurs en ville que la réponse « je ne peux compter que sur moi-même » augmente considérablement. Un paradoxe apparaît donc : la solitude des familles monoparentales, l'omniprésence de dispositifs informels d'entre-aide. Ces personnes ne connaissent pas l'isolement, mais la solitude. Certaines d'ailleurs ont demandé des espaces de paroles pour rencontrer des personnes et discuter.

Concernant les loisirs des familles monoparentales les plus modestes des villes, les structures implantées et les politiques publiques influent considérablement. Ainsi, la présence de centres sociaux très actifs et l'accès à des tarifs préférentiels change totalement la donne.

Comme à La Rochelle ou dans les QPV de Rochefort, où le centre social est le lieu phare, une politique volontariste montre des différences importantes (centre social très actif et aides aux loisirs/temps pour soi) mais cela ne suffit pas pour toutes. Certaines mères, à l'instar des QPV ne vivent que pour leur enfant et se refusent du temps pour elle, indépendamment des freins financiers. C'est à la fois un défi majeur pour ces petites communes d'accueil sans moyens qui deviennent malgré elles des « trappes à pauvreté » pour certaines familles monoparentales. Certaines familles monoparentales se retrouvent dans des villes à hauts loyers telles que La Rochelle ou Oléron qui semblent être l'eldorado pour des personnes vivant dans de très grandes villes telles que Paris. Mais, en fonction d'un aléa tel un divorce, un veuvage, ces familles, parfois nombreuses peuvent se retrouver dans des situations extrêmement compliquées bien qu'en centre-ville. Avec la logique de métropolisation et leur attractivité, certains agglomérations arborent des loyers très élevés, et proposent peu de logements sociaux ce qui laisse peu de possibilités de logement pour les néo-familles monoparentales, qui s'endettent.

- **La solitude sans l'isolement**

Habiter le cœur des villes en situation de monoparentalité, c'est courir après le temps, sans avoir forcément de lien social, ni d'entourage aidant. C'est d'ailleurs en ville que la réponse « je ne peux compter que sur moi-même » augmente considérablement. Un paradoxe apparaît donc : la solitude des familles monoparentales, l'absence de dispositifs formels d'entre-aide malgré un travail et une visibilité réelle des centres sociaux sur cette question et une bonne connaissance, selon les répondant.e.s, des dispositifs en place.

Proche des services et des avantages de la ville, ces personnes ne connaissent pas l'isolement, mais la solitude. Toutes d'ailleurs ont demandé des espaces de paroles pour rencontrer des personnes et discuter.

Concernant les loisirs des familles monoparentales les plus modestes des villes, les structures implantées et les politiques publiques influent considérablement. Ainsi, la présence de centres sociaux très actifs et l'accès à des tarifs préférentiels change totalement la donne. Comme à La Rochelle ou dans les QPV de Rochefort, où le centre social est le lieu phare, une politique volontariste montre des différences importantes (centre social très actif et aides aux loisirs/temps pour soi) mais cela ne suffit pas pour toutes. Beaucoup de mères dans les QPV ne vivent que pour leur enfant et se refusent du temps pour elle, indépendamment des freins financiers.

Enfin, habiter sur l'île, c'est aussi abandonner la possession d'un véhicule trop onéreux. Mais pourtant indispensable pour les déplacements pour les démarches sanitaires notamment; ce qui une fois de plus divise celles et ceux qui en possèdent avec un inégal accès aux soins.

La question des Catégories Socioprofessionnelles (CPS) est en première ligne interprétative, avec celle des éloignements physiques et de la précarité, en matière de comportements relatifs aux modes de garde. Tout d'abord, le travail est la deuxième source d'entourage amical (OCDE, 2008).

De plus, les personnes au chômage sont également celles qui ont le moins de relations familiales (Castel, 2007). Cette variable est à mettre en tension avec les possibilités offertes, qui s'amenuisent de facto pour ces personnes. Mais, travailler ne veut pas dire pour autant bénéficier des mêmes possibilités d'accueil. Ainsi, pour les personnes à temps partiel, et pour les professions à plus faibles revenus, les frais de garde correspondent à des choix stratégiques. Ils s'effectuent financièrement au détriment de loisirs, de la santé. C'est le cas de l'échantillon retenu sur l'île, car il comporte très peu de cadres.

2. Confinement et égalité des chances

Le confinement a eu des répercussions pour nombre de familles, mais davantage pour les revenus les plus modestes. Ainsi, 60% des familles ont cessé leurs loisirs durant cette période.

Sur l'île, plus qu'ailleurs, le confinement a affecté les familles notamment celles de la restauration, qui en plus n'ont plus reçu de pourboires dans certains secteurs. Pour plus de 63% de ces familles, la pandémie a eu de lourdes conséquences financières.

« Ce n'est pas possible de s'en sortir si à chaque confinement les employeurs nous mettent au chômage partiel et n'avoient que 80% de son salaire quand on est seul avec un enfant l'état devrait obliger les employeurs à payer la différence » .

Certains témoignages sont emprunts de ressentiments :

« Il faudrait octroyer une aide financière aux personnes se retrouvant au chômage forcé (à cause du confinement) au lieu d'aider uniquement les sans-emploi. Pensez à ceux qui bossent svp. Merci. »

Mais le confinement a engendré également la déscolarisation de certains jeunes précaires étudiant hors de l'île, hébergés chez des proches.

« Compliqué actuellement pour des jeunes de trouver un apprentissage ainsi que des stages aucune aide pour payer les cours du cned lorsque l'on a pas trouvé d'apprentissage. Payer un logement secondaire lorsque mes enfants sont chez moi ! Compliqué pour une lycéenne psychologiquement car risque d'apporter le virus à la maison sachant que si elle perd sa mère elle se retrouvera seule avec ses deux sœurs étudiantes, grands-parents 90 ans et 88 ans et son frère vit avec sa compagne qui a de gros problème de santé. Alors quel avenir ... »

Ce témoignage pose la question de l'égalité des chances encore plus compromise lorsque les lieux universitaires et institutions sont éloignés de l'île et que les navettes circulent pas ou peu en dehors de l'été.

« Les questions étaient liées à la petite enfance : autres soucis lorsqu'ils grandissent ; considérés comme autonomes et sans besoin d'argent et moi non plus ; 2 ont abandonné leurs études supérieures pour des questions financières ; les enfants de mère célibataires de niveau moyen n'ont pas le droit d'accéder aux études c'est ce que j'en retiens ; dans le même temps je retrouvais un CDI à 1350 euros, j'ai eu l'impression de devenir crésus, le salaire des boulots de mes enfants devaient me tomber dans ma poche : zéro aide j'étais devenue crésus.»

Depuis les travaux de Pierre Bourdieu montrant l'importance de l'habitus, qu'il définit comme « appris par corps », on sait à quel point les mécanismes de reproduction sociale traversent le champ scolaire. L'école et les voies sélectives associées à travers les stages, notamment n'est pas si « indifférente aux différences » (Dagorn, Rui, 2013). L'école oriente ainsi précocement un tiers des élèves issus de milieu modeste avant la classe de troisième, avec une part importante de jeunes issus de l'immigration (Bianca Zazzo, 2003).

Cette illusion républicaine est fonction des orientations des enseignant.es, des stages, des désirs des familles, mais aussi des équipements sur place. Comme l'a montré Kohlberg, les individus font des choix en fonction d'intérêts individuels, mais aussi et surtout en fonction de principes moraux. Et, lorsque les enseignant-e-s orientent les enfants, c'est aussi en vertu de ces principes-ci. La question n'est pas d'évaluer la justesse de ces orientations, ni de porter un jugement sur les agissements des personnes qui effectuent des choix selon leur histoire, mais d'expliquer en quoi la situation géographique de l'île est défavorable aux familles pauvres.

L'influence du milieu socio-économique est prépondérante dans les parcours scolaires des enfants : si 90% des enfants de cadres accèdent à une seconde générale et technologique, seuls 42% des enfants d'ouvriers ou d'inactifs y parviennent ; si 80% des enfants de cadre ont accès aux formations post-baccalauréat, seuls 30% d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs y parviennent. Les écarts de performances entre enfants de cadres et enfants d'ouvriers est déjà mesurable en CE2 et s'accroît en sixième⁶¹. Les travaux de Frickey, 2010 ont montré l'importance des distances scolaires dans le choix des orientations pour les enfants des classes populaires.

Ainsi, les parents choisiront davantage le lycée le plus près, plutôt que celui désiré, si ce dernier est éloigné. Les frontières mentales sont fonction des trajectoires. Ceci est renforcé sur l'île où pour certaines familles, traverser le pont est une grande frontière symbolique.

⁶¹ Aude Vanhoffelen, Note d'information de septembre 2010, Ministère de l'Education Nationale.

Mais en dehors des empêchements, de l'auto-censure de certaines familles, s'ajoute la difficulté de résider en dehors de l'île pour ses études. En dehors d'un hébergement par un proche, comment payer un deuxième loyer lorsque le parent peine à payer le sien ? De nombreux témoignages font référence à des arrêts d'études, faute d'argent pour continuer. Des navettes régulières permettraient de pallier en partie à cette injustice criante.

- **POUR RESUMER**

- *A situation sociale équivalente, le lieu et la structure d'habitation vont influencer sur le cadre de vie des familles monoparentales. Vivre sur l'île, proche du rural a des incidences concrètes sur ces familles*
- *Les familles à faibles revenus courent après le temps et l'argent*
- *Les cadres sont aussi affectées par la monoparentalité (prime d'assiduité, mauvaise image...)*
- *Le confinement a fortement touché ces familles*

Conclusion :

A l'issue de cette enquête, il paraît essentiel d'exprimer notre étonnement sociologique et personnel devant ces familles (principalement des femmes) qui avancent avec enthousiasme malgré les aléas rencontrés. Seules, parfois isolées, parfois démunies, elles se battent quotidiennement pour leur.s enfant.s et témoignent avec une détermination sans faille.

Indépendamment des individus, la question de la monoparentalité est complexe et revêt des réalités différentes selon les lieux, les statuts maritaux, l'entourage personnel et institutionnel, les situations individuelles, le sexe, le nombre et l'âge des enfants, le handicap...

Cette enquête a montré qu'il s'agissait d'une conjonction de variables. Une femme cadre isolée, sans famille ou voisinage proche peut connaître autant d'anicroches qu'une femme à faibles revenus, mais bénéficiant de l'aide de ses proches.

Ce qui est récurrent chez chacune de ces familles est la question des imprévus, qui sont la bête noire de toutes ces familles. Ce qu'ont aussi montré les enquêtes territorialisées menées, c'est que rien n'est mécanique. Il ne suffit pas de créer des dispositifs pour que les personnes en bénéficient de plein droit. La question des cartes mentales joue ici un rôle majeur, qui aurait mérité davantage d'approfondissement.

Enfin, la question de la stigmatisation de la monoparentalité est récurrente dans les témoignages et entretiens de cette enquête. Les femmes seules, contrairement aux hommes pâtissent de stéréotypes défavorables. Entre la stigmatisation de la mauvaise mère qui laisse ses enfants et les mères qui se refusent du temps pour elles, cette dévotion aux enfants transcende également les milieux professionnels comme on a pu le voir avec les femmes cadres.

Sur l'île, comme dans les QPV, la réputation des femmes en raison d'un fort contrôle social.

Enfin, en raison de l'éloignement des sites universitaires et de l'infrastructure minime, l'égalité des chances est davantage compromise pour les jeunes d'Oléron aux parents à faibles ressources.

Préconisations :

Du côté institutionnel :

- ✓ Mettre en place de manière expérimentale une ligne de bus traversante toutes les heures afin d'en vérifier le flux et réajuster au plus près des besoins. Pour exemple, en Gironde, il y avait une ligne de bus qui n'avait qu'une cliente hebdomadaire pour aller voir ses enfants. Le département lui a payé le taxi (ce qui était bien moins onéreux).
- ✓ Harmoniser les tarifs et communiquer largement dessus
- ✓ Proposer davantage d'activité pour les adolescents, ainsi qu'un local dédié
- ✓ Accueillir les néo venus (entraide, connaissance des dispositifs...) afin de leur permettre davantage d'intégration.
- ✓ Encourager le prêt de véhicule pour les familles les plus pauvres et ne pouvant se rendre régulièrement dans les espaces de soin éloignés, ou de loisirs.
- ✓ Encourager l'implantation de garages solidaires par le biais du réseau national Solidarauto ou autres association locales.
- ✓ Mettre en place un système de subrogation pour les pensions alimentaires, et mieux informer les mères sur leurs recours car nombre d'entre elles ne la perçoivent pas, malgré le dispositif ARIPA (proposé par la CAF). (Cette problématique était remontée lors des conférences inversées du 7 mars 2019).
- ✓ Organiser des groupes de paroles techniques avec un ou une professionnelle sur l'éducation parentale pour les QPV, sans stigmatiser les mères seules, qui courent après le temps et l'argent.
- ✓ Développer des formations spécifiques autour des demandes des familles monoparentales en direction des travailleurs sociaux car grand nombre de familles ne connaissent pas le cadre d'intervention de ces derniers et restent dépendantes. Une information recontextualisée permettrait une meilleure autonomie.

Le rapport aux usagers et usagères

- ✓ Accompagner à la dématérialisation des documents, et favoriser l'humanisation des interfaces. Le numérique ne correspond pas aux habitudes des personnes vivant en milieu rural et dans les QPV.
- ✓ Ecourter les attentes téléphoniques trop longues et impersonnelles qui découragent les parents, ainsi que les numéros payants.

Le droit au repos et aux vacances

- ✓ Favoriser les départs en vacances en dehors des associations. Seules les personnes se rendant dans les associations caritatives en bénéficient. Avec des permanences dans les lieux publics identifiés, les professionnels de la CAF notamment pourraient toucher certaines familles isolées.
- ✓ Laisser le choix des dates de départ en vacances pour les personnes en garde alternée (car cela entraîne parfois des privations de vacances lorsque ce n'est pas la bonne semaine du parent).
- ✓ Clarifier le montant des aides allouées par la CAF.

Les solutions collaboratives

- ✓ Développer des interfaces physiques et numériques d'entraide intergénérationnelle pour favoriser les modes de garde. Il est important de développer les deux car tous les parents ne sont pas à l'aise avec les réseaux dématérialisés.
- ✓ Développer des interfaces physiques et numériques d'entraide entre parents pour favoriser les modes de garde.

Pour les parents seuls qui travaillent

- ✓ Développer des crèches parentales le soir pour compenser les horaires atypiques dans des lieux déjà dotés.
- ✓ Ne pas soumettre à impôt la pension alimentaire des enfants en cas de garde exclusive, car le parent concerné paie l'impôt dessus et l'autre la déduit de ses impôts.

Bibliographie indicative

Bely, Béatrice. « La monoparentalité dans l'accueil familial », *Empan*, vol. 80, no. 4, 2010, pp. 115-125.

Cadart, Marie-Laure. « La vulnérabilité des mères seules en situation de migration », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 60-71.

Coquard Benoît, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La découverte, 2019.

Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « Les parcours des femmes victimes de violence en Gironde », rapport remis à la mairie de Bordeaux, Octobre, 2017.

Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « L'expérience urbaine des discriminations », *Les cahiers de la LCD*, vol.1, 2016, pp. 17-34.

Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « Femmes et déplacements », rapport remis à la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et Keolis, Octobre 2015.

Dagorn Johanna, « Préjugés » et « Stéréotypes », *Genre, l'essentiel pour comprendre* (B. E-Bellebeau et A. Alessandrindir.), Dasut, 2004.

Hachet, Pascal. « Un adolescent et sa mère, ou l'accompagnement clinique d'une situation monoparentale », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 89-96.

Lefebvre, Henri, "Le Droit à la ville", Paris, Éditions Anthropos, 1968.

Le Goff, Jean-François. « La stigmatisation des familles monoparentales. Thérapie familiale dans des quartiers dits « difficiles » », *Dialogue*, vol. 194, no. 4, 2011, pp. 45-56.

Légaré Jacques, Bertrand Desjardins, « La monoparentalité : un concept moderne, une réalité ancienne », *Population*, 46-6, 1991, pp. 1677-1687

Lévy, Christine. « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », *Informations sociales*, vol. 168, no. 6, 2011, pp. 78-88.

Lisse, Élisabeth. « Monoparentalité et sociabilité féminine. Apprentissages du rôle de mère en cité populaire », *Ethnologie française*, vol. 37, no. 4, 2007, pp. 733-741.

Lurol, Martine, Pélisse Jérôme. "Les 35 heures des hommes et des femmes". *Travail, genre et sociétés*, no. 8, 2002, pp. 167- 192.

Martin, Claude, Gérard Neyrand, et Patricia Rossi. « Le désarroi des professionnels face à la précarité monoparentale », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 17-24.

Mucchielli, Laurent. « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et Société*, vol. 25, no. 2, 2001, pp. 209-228.

Neyrand, Gérard. « Un soutien à la parentalité souvent inadapté aux situations de précarité. L'exemple des foyers monoparentaux », *Enfances & Psy*, vol. 67, no. 3, 2015, pp. 105-112.

Neyrand, Gérard, et Patricia Rossi. *Monoparentalité précaire et femme sujet*. ERES, 2007

Neyrand, Gérard, Monoparentalité et précarité. *Empan*, no 60(4), 2005, 51-57.

Rossi, Patricia. « Les voies de la subjectivation », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 37-49.

ANNEXES

Principaux résultats des questionnaires globaux

Le nombre de réponses global au questionnaire s'élève à plus de 1570 réponses (environ 100 par site ce qui était attendu), avec le Lot-et-Garonne qui a recueilli plus du tiers des réponses.

Il n'y a pas de corrélation directe entre les temps scolaires et les vacances, qui sont complètement dissociées. Ce point a été interrogé dans les entretiens afin de savoir si cela relève de la pratique tarifaire des modes d'accueil ou des aménagements des parents (souvent à temps partiel).

Profil des répondants :

Dans l'ensemble, le profil des répondant.es est homogène :

- 10% d'hommes en moyenne
- Entre 1 et 2 enfants entre 6 et 18 ans
- Une large majorité d'employé.es, excepté à Rochefort
- Une utilisation importante des modes d'accueil
- Des déplacements principalement en voiture

Haute-Corrèze:

- ✓ On dénombre moins de modes d'accueil et moins de garde en Corrèze. C'est un point à interroger, car il est en dehors d'une pratique départementale puisque ce n'est pas le cas à Brive. Serait-ce la place de la famille dans l'entraide ?
- ✓ Beaucoup plus de loisirs avec enfants alors que ce sont eux qui trouvent le plus les aides suffisantes (60%) et qui ont le moins de temps partiel (25% pour 32% en moyenne).

Brive :

- ✓ Brive est le lieu où il existe le moins de recours aux modes de gardes (68%), alors qu'on recense beaucoup de périscolaire (80% le max).
- ✓ Ce sont les parents qui s'accordent le moins de temps pour soi.
- ✓ Et 40% ne partent pas en vacances(le plus gros chiffre).

Haut Poitou :

- ✓ Le site où il y a le plus de départs en vacances hors du lieu de résidence

- ✓ Ce territoire est conforme à la moyenne sauf concernant le ressenti des aides qui sont majoritairement jugées insuffisantes à 60%.

Le Civraisien en Poitou :

- ✓ On y observe peu de garde en centres de loisirs, alors que le périscolaire en accueille beaucoup plus...
- ✓ Beaucoup d'autres modes de gardes sont nommés dans le civraisien le moins de gardes de vacances...
- ✓ Les autres modes de garde sont également les ami.es en plus de la famille.
- ✓ Peu de vacances (40% ne sont pas partis en vacances les deux dernières années).

Lot-et-Garonne :

- ✓ moins de 7% d'hommes ont répondu à l'enquête
- ✓ Très proche de la moyenne dans presque toutes les sphères
- ✓ 12% des parents comptent sur leurs enfants comme mode de garde principal
- ✓ 35% ne sont pas partis en vacances les 2 dernières années.

La Rochelle :

- ✓ La Rochelle hors QPV est le site où il y a le plus de 3-6 ans. Peut-être en raison des nouveaux arrivants ?
- ✓ Il y a de facto de nombreux modes de garde (ces variables sont fortement corrélées). Mais aussi le maximum de mercredi.
- ✓ C'est aussi ici la seule ville urbaine, où on note un nombre non négligeable de déplacements en transports en commun.
- ✓ Parallèlement, il existe beaucoup de temps partiel.

Rochefort:

- ✓ Dans la moyenne concernant le nombre d'enfants (1 à 2), mais davantage de bébés et tout-petits (0-3 ans)
- ✓ L'âge des parents est conforme à la moyenne (pas de jeunes mamans)
- ✓ Très peu de recours aux modes d'accueil, surtout durant le temps périscolaire et vacances
- ✓ Très peu de temps pour soi et de loisirs sans enfants (un tiers seulement)
- ✓ Le taux de départ en vacances le plus bas constaté : 37% !

- ✓ Usage de la marche majoritaire pour les déplacements et faible possession de voiture, d'où la difficulté de déplacement (55%)!, alors que les distances semblent adaptées.
- ✓ Les aides sont jugées insuffisantes à 55%, mais n'est pas le taux le plus haut constaté
- ✓ Majorité de personnes au foyer, sans emploi et à temps partiel.

Oléron

- ✓ Les trois quarts des femmes sont célibataires depuis le départ
- ✓ Le taux de départ en vacances est de 50%. Est-ce dû au climat ou au manque de ressources?
- ✓ Très peu de temps pour soi, mais 80% (le plus haut score constaté) pratiquent des loisirs avec leur enfant. Effet de contexte?
- ✓ Par contre, les aides sont jugées suffisantes pour la moitié des personnes, alors que le taux de connaissance des dispositifs est assez élevé (plus de 50%)
- ✓ 95% possèdent un véhicule (chiffre jamais atteint), et plus de 80% estiment les distances adaptées
- ✓ Seules 20% de ces familles est à temps partiel, mais elles ont une fort taux d' horaires atypiques (46%)
- ✓ Le confinement n'a pas ou peu d'incidences sur les modes d'accueil pour 80% des personnes interrogées, mais sur les loisirs pour plus de la moitié. Peut-être étaient-ils en plein air compte tenu de la situation géographique? Par contre le confinement a eu de graves conséquences financières pour près de 63% d'entre elles.
- ✓ Près d'un tiers des familles est propriétaire occupant (très rare pour ce type de famille)
- ✓ Entre 1 et 2 enfants entre 6 et 18 ans. Peu de tout petits dans les répondant.es
- ✓ La moitié des personnes est employée, et environ 30% sans emploi, ou au foyer
- ✓ Le recours aux modes d'accueil se situe dans la moyenne, excepté pour la crèche. Cela est certainement corrélé au nombre de personnes à l'emploi.
- ✓ Des déplacements presque uniquement en voiture. La marche et les transports sont extrêmement peu plébiscités (en raison de leur inexistence).

Fiches d'expériences/initiatives locales exemplaires

Note méthodologie sur les focus groupes

Si le questionnaire évalue ce que les personnes déclarent, les focus groupes ont tendance à nous montrer que l'échange avec autrui, modifie la parole. Qu'elle soit invisibilisée, inconscientisée, aveuglante ou clairement identifiée, la parole relevée lors de ces entretiens collectifs permettra de comprendre les enjeux de la monoparentalité sur un territoire donné à travers des récits expérientiels. Cette parole sera accompagnée par deux sociologues-animateurs d'ARESVI.

- **Sa finalité** : obtenir des éléments factuels et compréhensibles sur un territoire donné afin d'éclairer les éléments plus formels du questionnaire.
- **Déroulé** : 2 heures d'entretiens collectifs sur une logique d'échanges cordiaux et conviviaux avec environ 8 personnes concernées (directement pour le focus parents) et indirectement pour le focus professionnel.les.

Voici les points abordés dans les deux focus groupes :

- **Le focus groupe parent:**

Thématiques abordées	Éléments questionnés
Niveau d'information	Connaissance des dispositifs
La précarité	Ressources, loisirs, vacances...
L'âge des enfants	Lieux/ distance/choix des accueils...
Les pratiques/habitudes/styles de vie	Modes de déplacement...
La typologie des personnes	CSP, âge, entourage familial...)
Le lien social	Grille d'analyse

FOCUS GROUPE « OLERON »

18 Mars 2021

Présent.e.s

- Michèle Nicolas (Foyer Rural de St Denis d'Oléron)
- Espace rencontre Equilibre
- Mme Devesvre (caf)
- Mme Caillaud (directrice crèche)
- Mme Vogel (directrice crèche)
- Mme Lecoœur (puériculture)
- Marion Bouvet (URAF)
- Mme Douté (ComCom d'Oléron)
- MOSTRA
- ARESVI
- Anthony Couturier (Maison de l'enfance)

Synthèse

Après un tour de table, ARESVI débute par présenter les résultats et félicite les partenaires pour les relances et le nombre total de réponses (145) –soit plus du ¼ de l'échantillon. Johanna Dagorn rappelle que les relais et les réponses sont très satisfaisants et remercie les partenaires.

On interroge d'abord le faible taux de départ en vacances. M. Couturier souligne que la question de la saisonnalité de l'emploi correspond aux vacances scolaires sur l'île. Michele Nicolas s'étonne que 50% des personnes partent en vacance mais Johanna Dagorn rappelle que ce chiffre est plus bas que les autres lieux investigués. Le contexte (proximité des plages peut expliquer aussi ce faible recours aux vacances selon M. Couturier).

ARESVI souligne que les transports sont sous utilisés mais Laura Douté rappelle qu'il n'y a pas de transport sur l'île. 95% des personnes utilisent leur voiture et Johanna Dagorn promet une strate sur la population « sans voiture » pour évaluer la dégradation des temporalités.

Mme Devesvre s'interroge « ma question est que les personnes connaissent les différents services proposés par ex vacances ? Par exemple vacaf ». Johanna Dagorn rappelle que les répondantes connaissent le dispositif mais témoignent d'un « cout » de ces dispositifs pour elles et eux.

ARESVI constate que 1/3 de femmes répondantes sont célibataires et il est souligné par des membres de la crèche que des effets de « réputation » sont aussi en jeu en matière de (non)recours aux services. Il est aussi rappelé des questions de sentiment d' « illégitimité » de certaines femmes (« comme je ne travaille pas, ai-je droit aux aides ? »).

M. Couturier et M. Devesvre rappellent aussi que les réseaux familiaux sont très présents sur l'île pour expliquer les non recours. Il est aussi souligné certaines tarifications élevées. ARESVI fait le lien entre cette remarque et les réponses à l'enquête (en cas de coup dur la famille et les ami.e.s sont très sollicités dans les réponses). Laura Douté souligne que le taux de couverture des services est assez bon selon la caf. Mais s'interroge : la quantité de l'offre ne dit pas grand-chose sur les effets de la tarification, qui n'est peut-être pas la même au Nord et au Sud de l'île (sur les centres de loisirs mais pas pour la crèche nous rappelle les professionnelles présentes). Cependant Michele Nicolas ne semble pas avoir entendu l'argument de la tarification dans sa structure. ARESVI interroge alors les non-recours aux aides qui pourraient expliquer les données de l'enquête (50% des répondantes trouvent que les aides sont insuffisantes). La connaissance des aides est aussi questionnée : « il y a des préjugés sur les aides » / « ils ne connaissent pas forcément les services adéquats ».

Johanna Dagorn rappelle que tous ces éléments seront investigués dans les entretiens à venir. Du point de vue méthodologique, Johanna Dagorn rappelle que des entretiens singuliers seront préférables pour diagnostiquer des effets de gêne à ce sujet.

Laura Douté revient sur la notion d'accès aux droits et rappelle que les habitant.e.s de l'île semblent moins utiliser les aides et fait l'hypothèse que d'autres éléments plus informels sont en jeu. Les professionnelles de la crèche reviennent aussi que les questions de saisonnalité, de temps partiel, font que les temps de travail sont très aléatoires : ceci peut aussi expliquer les difficultés (« on n'est pas toujours sur des heures de bureau fixe »). Laura Douté interroge les autres partenaires s'il y a des remontées du côté des autres structures. Michele Nicolas demande si ARESVI peut interroger les personnes sur ce fait. Les professionnelles de la crèche présentes témoignent de peu de demandes sur les horaires atypiques, mais font l'hypothèse que si les personnes connaissent déjà les horaires d'ouverture des crèches, elles ne sollicitent pas les structures. M. Couturier souligne aussi que les besoins sont parfois « h24 » lorsqu'on a un emploi saisonnier.

Les personnes présentes se demandent aussi comment se positionner face à des enfants qui passent « énormément d'heures par semaine dans les structures d'accueil » du fait des

horaires de travail de certains parents. Mme Devesvre revient sur ce point : « malheureusement les familles monoparentale n'ont pas le choix : quelles solutions quand une maman trouve un emploi, difficile de négocier avec l'employeur pendant la saison, c'est un frein à l'insertion professionnelle ».

Mme. Devesvre rappelle que « la tarification est fixée par la caf au niveau national en fonction des ressources des familles –crèche, centre de loisirs, aides caf aides versées aux structures... Les aides sont versées en fonction de leurs ressources. Aussi, l'action sociale caf envoie systématiquement une proposition de mise à disposition (accès aux droits) familles monoparentales et séparation »

ARESVi rappelle que l'effet contexte a aussi des aspects positifs : 80% des familles ont des loisirs avec leurs enfants.

Pour M. Couturier il faut aussi différencier les personnes qui viennent d'arriver sur l'île et qui n'ont pas encore les réseaux (familiaux, amicaux). Johanna Dagorn rappelle ici la question de l'ostracisme que vivent les nouvelles arrivantes.

ARESVI s'interroge aussi sur les réponses à « temps plein » : les temps pleins ne disent pas forcément des CDI. Si les personnes étaient à temps plein à l'instant de la diffusion du questionnaire, le sont-elles toute l'année ? Johanna Dagorn fait l'hypothèse d'un biais. (Les réponses étant plus issues des mois de novembre-décembre, ce qui pourrait expliquer ce paradoxe).

Johanna Dagorn revient enfin sur les questions de l'épuisement des femmes en situation monoparentale (« j'en peux plus » / « je suis épuisée »). Cet élément sera interrogé lors des entretiens mais les participant.e.s au focus groupe rappellent que le contexte du confinement fut particulier. Johanna Dagorn propose de comparer les réponses aux questionnaires et les entretiens afin de vérifier cette hypothèse du contexte Covid. Laura Douté confirme que certains parents font remonter de l'épuisement. Mme Devesvre souligne que « c'est vrai que la petite enfance propose des relais importants mais effectivement j'ai pu rencontrer des mamans seules désœuvrés avec leurs ados ». M. Couturier rappelle qu'il rencontre de nombreuses femmes « ne sachant plus quoi faire » de leurs enfants (« plutôt des garçons ») et « on les culpabilise ». Pour Mme Devesvre « des familles laissent certains enfants seuls car ils ne veulent plus aller aux centres de loisirs ».

Compte tenu des échanges, 3 strates seront effectuées

-avec enfant de moins de 3 ans

-avec enfant de plus de 12 ans (avec risque de délinquance)

-Les 5% de répondantes sans véhicule personnel

Evolution des ménages en Nouvelle Aquitaine entre 2011 et 2016 :

Ménages selon leur composition

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Évol. 2011-2016
Nb de ménages d'une personne	1 007 868	10,7 %
- hommes seuls	425 823	12,7 %
- femmes seules	582 045	9,3 %
Autres ménages sans famille	61 246	- 8,6 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	1 673 785	2,4 %
- un couple sans enfant	804 331	1,7 %
- un couple avec enfant(s)	634 213	- 0,4 %
- une famille monoparentale	235 240	13,8 %
Ensemble	2 742 900	5,0 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Population selon la composition des ménages

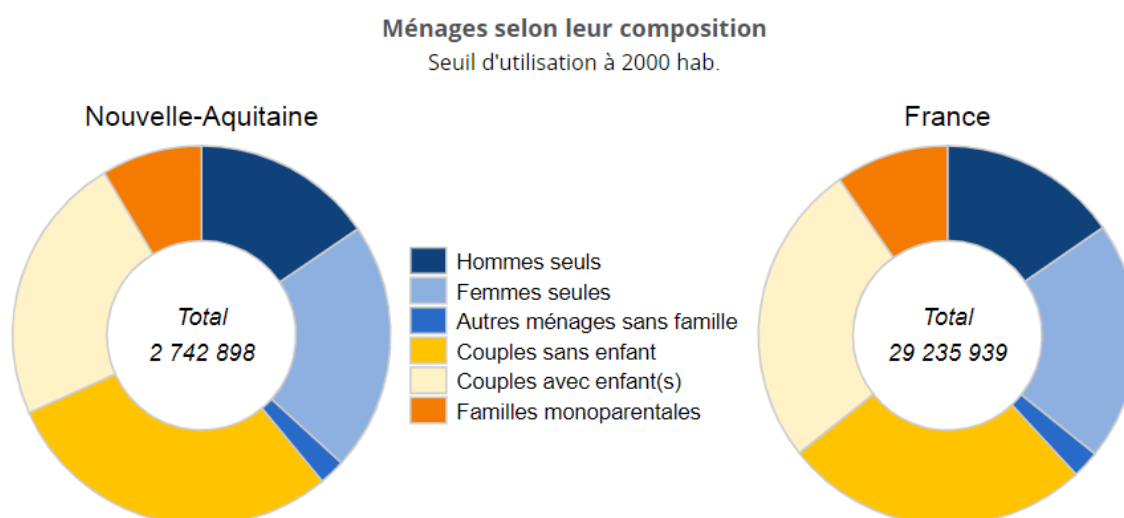
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Évol. 2011-2016
Ménages d'une personne	1 007 868	10,7 %
- hommes seuls	425 823	12,7 %
- femmes seules	582 045	9,3 %
Autres ménages sans famille	143 037	- 7,3 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	4 639 662	1,7 %
- un couple sans enfant	1 643 639	1,3 %
- un couple avec enfant(s)	2 399 135	- 0,5 %
- une famille monoparentale	596 889	12,6 %
Ensemble	5 790 568	2,9 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Comparaison des données sur les ménages et les familles en France et en Nouvelle Aquitaine

Comparaisons des ménages selon leur composition en France et en Nouvelle-Aquitaine en 2016 :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Composition et part des familles en France et en Nouvelle Aquitaine en 2016:

Composition des familles

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Évol. 2011-2016
Couples avec enfant(s)	635 740	- 0,4 %
Nb de familles monoparentales	240 227	13,6 %
- hommes seuls avec enfant(s)	46 435	24,2 %
- femmes seules avec enfant(s)	193 792	11,3 %
Couples sans enfant	808 476	1,6 %
Ensemble	1 684 443	2,4 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Part des familles selon leur composition

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Catégorie	Nombre		%	
	Nouvelle-Aquitaine	France	Nouvelle-Aquitaine	France
Couples avec enfant(s)	635 740	7 629 251	37,7	41,8
Hommes seuls avec enfant(s)	46 435	510 044	2,8	2,8
Femmes seules avec enfant(s)	193 792	2 388 310	11,5	13,1
Couples sans enfant	808 476	7 714 862	48,0	42,3
Total	1 684 443	18 242 467	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Part des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Composition des familles en Nouvelle Aquitaine en 2011 et 2016 :

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	1684443	100	1645506	100
Couples avec enfant(s)	635740	37,7	638595	38,8
Familles monoparentales	240227	14,3	211504	12,9
- Hommes seuls avec enfant(s)	46435	2,8	37394	2,3
- Femmes seules avec enfant(s)	193792	11,5	174110	10,6
Couples sans enfant	808476	48	795407	48,3

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

Nombre et part des familles monoparentales selon le type de famille et en fonction du nombre d'enfant de moins de 25 ans en Nouvelle-Aquitaine en 2016

	Aucun enfant de moins de 25 ans		1 enfant de moins de 25 ans		2 enfants de moins de 25 ans		3 enfants de moins de 25 ans		4 enfants ou plus de moins de 25 ans		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille monoparentale	51629	21,5	110700	46,1	58694	24,4	14580	6,1	4624	1,9	240227	100
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	8965	17,4	23842	21,5	11219	19,1	2064	14,2	346	7,5	46435	19,3
Famille monoparentale composée d'un homme 'actif ayant un emploi'	2080	4,0	18553	16,8	9590	16,3	1658	11,4	197	4,3	32077	13,4
Famille monoparentale composée d'un homme autre que 'actif ayant un emploi'	6885	13,3	5289	4,8	1629	2,8	407	2,8	149	3,2	14358	6,0
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	42664	82,6	86858	78,5	47475	80,9	12516	85,8	4278	92,5	193792	80,7
Famille monoparentale composée d'une femme 'actif ayant un emploi'	7418	14,4	62310	56,3	34352	58,5	6929	47,5	1376	29,8	112385	46,8
Famille monoparentale composée d'une femme autre que 'actif ayant un emploi'	35246	68,3	24548	22,2	13123	22,4	5587	38,3	2903	62,8	81407	33,9
Ensemble	51629	100	110700	100	58694	100	14580	100	4624	100	240227	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Composition des familles monoparentales selon le genre du monoparent et en fonction du statut par rapport à l'emploi en Nouvelle-Aquitaine en 2016

Statut par rapport à l'emploi	Monoparent "femme"		Monoparent "homme"		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
"actif ayant un emploi"	112385	58,0	32077	69,1	144462	60,1
autre que "actif ayant un emploi"	81407	42,0	14358	30,9	95765	39,9
Ensemble	193792	100	46435	100	240227	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction de l'âge et selon le genre de la personne de référence en 2016 en Nouvelle-Aquitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ménages avec famille principale monoparentale	1949	0,8	7003	3,0	65554	27,9	122195	51,9	25923	11,0	4172	1,8	8445	3,6	235240	100
Famille principale monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	353	18,1	1047	15,0	9760	14,9	25545	20,9	6573	25,4	915	21,9	1067	12,6	45259	19,2
Famille principale monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	1596	81,9	5956	85,0	55794	85,1	96650	79,1	19350	74,6	3257	78,1	7378	87,4	189981	80,8
Ensemble	1949	100	7003	100	65554	100	122195	100	25923	100	4172	100	8445	100	235240	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Lorsque mon enfant était en crèche, il n'y a eu aucun problème. Lorsqu'il est en garderie, il n'y a aucun problème. Étant donné qu'il s'agit d'un questionnaire sur les difficultés de gardes pour les familles monoparentales, et que je ne sais pas si la question va être posée ultérieurement, là où il y a un manque à mon sens c'est pour les gardes en soirées et nuits. Les familles monoparentales ne sont peut-être pas destinées à rester monoparentales. Encore faudrait-il que les monoparents aient la possibilité de faire des rencontres en-dehors des heures de travail.